



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage



LANGUES OFFICIELLES

Rapport annuel 2003-2004

Volume 1 :

Résultats des programmes d'appui aux langues officielles

Canada 

Mot de la Ministre



L'honorable Liza Frulla

L'exercice 2003-2004 marquait la première année du Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles. Il s'agissait d'une période de transition importante pour mon Ministère, puisqu'elle allait orienter l'avenir en matière de langues officielles. En effet, les programmes d'appui aux langues officielles ont non seulement été renouvelés, mais ils ont reçu des fonds supplémentaires avec le Plan d'action.

En 2003-2004, le Ministère s'était fixé pour objectifs de terminer ses évaluations de programmes, de mettre au point des approches de renouvellement axées sur des résultats ciblés à l'appui du développement des communautés de langue officielle et d'entamer des discussions avec les provinces et les territoires sur les prochaines orientations en matière de services et d'éducation dans la langue de la minorité, et d'apprentissage de la langue seconde.

Nous avons atteint ces objectifs. Nous avons notamment terminé l'évaluation de l'appui aux communautés et des ententes fédérales-provinciales/territoriales sur les services dans la langue de la minorité et mis en place des mesures de transition. Dans le domaine de l'éducation, nous avons conclu certaines ententes, tant pour l'enseignement dans la langue de la minorité que pour l'enseignement de la langue seconde. Nous avons appuyé le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] dans ses activités visant à donner une nouvelle image aux programmes de bourses et moniteurs. Ce ne sont là que quelques exemples de nos réalisations.

Certains ministères et organismes visés pour la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* ont aussi reçu des sommes dans le cadre du Plan d'action pour les langues officielles. Pour eux comme pour mon Ministère, l'exercice 2003-2004 marque un passage vers une période d'appuis financiers plus importants et, surtout, plus stratégiques et structurants. Le nouveau format de présentation de la concertation interministérielle, le Volume deux du présent rapport annuel, met l'accent sur les résultats obtenus dans l'ensemble des ministères et organismes désignés pour la mise en œuvre de l'article 41.

Le Plan d'action a permis au gouvernement fédéral et à mon Ministère de consolider leurs réseaux de collaborateurs. Les prochaines années contribueront certainement de façon tangible à la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire grâce aux multiples partenaires qui oeuvrent à faire de la dualité linguistique une réalité dont le Canada tire force et fierté.

Ministre du Patrimoine canadien et
ministre responsable de la Condition féminine

Liza Frulla, C.P., députée

Table des matières

MOT DE LA MINISTRE	i
PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE	2
VIE COMMUNAUTAIRE	2
Collaboration avec le secteur communautaire	2
Jeunesse Canada au travail	6
Collaboration intergouvernementale en matière de services dans la langue de la minorité	6
Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle	9
ÉDUCATION DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ	11
Collaboration intergouvernementale	11
Bourses et moniteurs : un appui complémentaire à l'apprentissage linguistique	14
Collaboration avec le secteur non gouvernemental	14
PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES LANGUES OFFICIELLES	15
PROMOTION DE LA DUALITÉ LINGUISTIQUE	15
Appréciation et rapprochement	15
Capacité bilingue	16
APPRENTISSAGE DE LA LANGUE SECONDE	17
Collaboration intergouvernementale	17
Bourses et moniteurs : un appui complémentaire à l'apprentissage linguistique	18
Collaboration avec le secteur non gouvernemental	21
Jeunesse Canada au travail	21
ACTIVITÉS INTERNES À L'APPUI DES OBJECTIFS DE PROGRAMMES	22
COORDINATION DE L'ENGAGEMENT FÉDÉRAL	22
Coordination des bilans fédéraux	22
Communications et mise en commun de pratiques exemplaires : pour une meilleure collaboration au sein de l'appareil fédéral	23
Comités de concertation : pour mieux se connaître	23
Groupes de travail sur la culture : pour intervenir en complémentarité	24
RECHERCHE	24
Forum <i>Vitalité des communautés, confiance des communautés</i>	24
<i>Les arts au Canada : accessibilité et disponibilité 2004</i>	24
Les jeunes	25
Données historiques sur l'évolution des langues officielles : progrès scolaires et socioéconomiques	26
PROMOTION	27
GESTION DES PROGRAMMES	28
AMÉLIORATION DES PRATIQUES DE GESTION	28
Évaluation de programmes	28
Vérifications de bénéficiaires	29
Nouvelle structure de programmes, nouvelles lignes directrices	29
DONNÉES FINANCIÈRES DES PROGRAMMES D'APPUI AUX LANGUES OFFICIELLES, 2003-2004	30
RÉPARTITION DES DÉPENSES SELON LES VOLETS DE PROGRAMME	30
RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR PROVINCE ET TERRITOIRE	31
EFFECTIFS SCOLAIRES, 1970-1971 À 2002-2003	32
ANNEXE DÉTACHABLE – PROGRAMMES D'APPUI AUX LANGUES OFFICIELLES, RÉSULTATS VISÉS ET VOLETS DE PROGRAMME	

Programme de développement des communautés de langue officielle



En 2003-2004, le Ministère a investi 193 millions de dollars et collaboré avec près de 300 organismes du milieu, 13 gouvernements provinciaux et territoriaux et 14 ministères et organismes fédéraux pour les 1,9 million de Canadiens vivant au sein des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM).

Vie communautaire

Le volet *Vie communautaire* du programme Développement des communautés de langue officielle a pour but de créer, d'assurer et d'améliorer des activités et services de toutes sortes dans les CLOSM afin de leur offrir des

milieux de vie dynamiques où ils peuvent vivre dans leur langue et mieux participer à la société canadienne.

Plusieurs intervenants contribuent à cette vie communautaire. Les organismes du secteur communautaire, les gouvernements provinciaux et territoriaux, y compris les municipalités,

et les ministères et organismes fédéraux se sont partagé un financement fédéral de 57,4 millions de dollars.

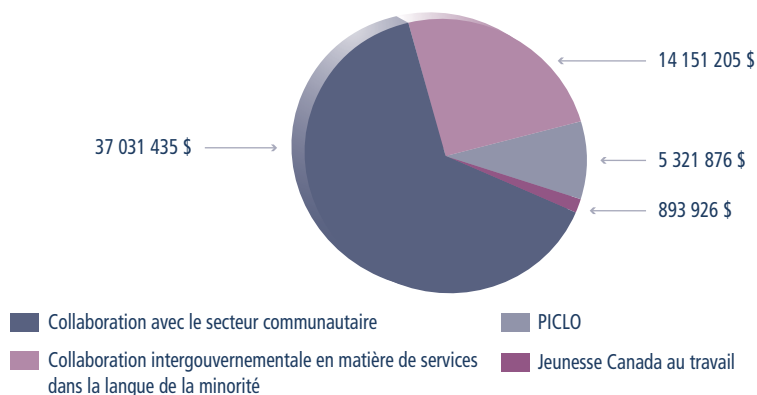
COLLABORATION AVEC LE SECTEUR COMMUNAUTAIRE

Au cours de la dernière année, le Ministère a discuté avec les communautés des constats de l'évaluation de cette composante réalisée au cours de l'exercice précédent. Rappelons que les principaux défis notés par les évaluateurs touchaient la conception et la prestation du programme. Ces derniers suggéraient notamment de lier le financement aux priorités, d'établir des indicateurs de rendement plus précis et d'améliorer les mécanismes associés à la formule des ententes Canada-communautés.

L'exercice 2003-2004 était le dernier couvert par les ententes Canada-communautés et Canada-

VIE COMMUNAUTAIRE

Montant total octroyé : 57 398 442 \$



organismes nationaux. Les modalités de financement prévues à ces ententes ont été prolongées d'une année pour assurer la transition vers de nouveaux paramètres de collaboration.

Le Ministère a donc entamé une réflexion sur l'approche de collaboration qui sera la plus adéquate pour l'avenir compte tenu des recommandations de l'évaluation ci-dessus mentionnée et du nouveau contexte défini par le Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles. Le Ministère devra en effet revoir l'orientation de ses interventions en fonction des rôles et responsabilités confiés aux autres ministères et organismes fédéraux. L'exercice 2004-2005 sera marqué d'un dialogue avec les intervenants communautaires pour cerner les priorités et enjeux à privilégier pour le prochain cycle de collaboration et définir les nouveaux paramètres qui encadreront cette collaboration.

Outre cette amorce de transition, le Ministère a poursuivi sa collaboration avec le secteur communautaire. Ainsi, un investissement de 37 millions de dollars a assuré la programmation de 294 organismes et la réalisation de 296 projets (dont 62 de portée nationale). Ce financement a donné lieu à d'importants progrès concrets dans les communautés.

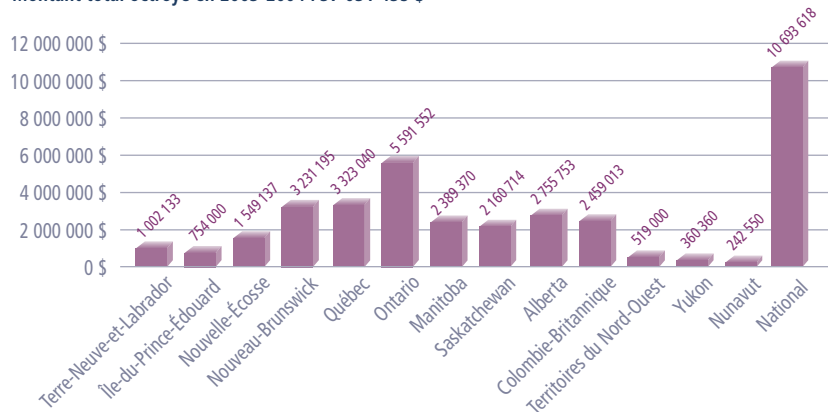
À titre d'illustration, voici un survol des progrès réalisés dans diverses régions du pays.

Développement et animation communautaires

Au Manitoba, une vingtaine de projets ont pu être réalisés à l'échelle provinciale en 2003-2004 grâce au Réseau communautaire de la Société franco-manitobaine. L'appui du Ministère a permis d'augmenter le nombre de services et de programmes offerts aux communautés francophones du

COLLABORATION AVEC LE SECTEUR COMMUNAUTAIRE

Montant total octroyé en 2003-2004 : 37 031 435 \$



Manitoba rural. Citons à titre d'exemple la mise sur pied d'une équipe multidisciplinaire ambulante dans le domaine de la santé, la création de trousse de promotion touristique et la participation à des foires dans ce domaine ainsi que le réseautage des journaux locaux de petites localités. Ces communautés sont ainsi mieux en mesure de sauvegarder leur culture et leur langue, de se développer et de convaincre les jeunes de demeurer dans la région.

Lieux de rassemblement

À l'Île-du-Prince-Édouard, le Carrefour de l'Isle Saint-Jean offre une programmation variée aux francophones et francophiles de la région de Charlottetown, tandis que le Centre Belle Alliance offre à la population de la région de Summerside un gymnase,

« Ce financement a donné lieu à d'importants progrès concrets dans les communautés. »



une salle multifonctionnelle, une bibliothèque communautaire et des salles de classe dans un environnement francophone. Au cours de l'exercice 2003-2004, l'appui financier du Ministère a contribué à la présentation de spectacles, à l'organisation d'activités sociales et d'activités pour les aînés et les jeunes, aux communications, à des expositions d'arts visuels ainsi qu'à des conférences. À Charlottetown, l'éventail élargi d'activités a diversifié l'expression culturelle, sensibilisé la population et les organisations locales au fait français et offert aux fonctionnaires fédéraux et provinciaux un lieu dynamique pour maintenir leur langue seconde. Le tout nouveau centre de Summerside a, quant à lui, donné lieu à un rapprochement des communautés francophones avoisinantes.

Radio et télévision

Dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM), la radio communautaire est un important élément rassembleur. Elle constitue un point focal autour duquel une communauté se regroupe, se mobilise, se concerte et s'organise. En 2003-2004, les anglophones du comté de Brome-Missisquoi, au Québec, et les francophones de Toronto, en Ontario, ont réussi à obtenir du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes une licence afin de mettre sur pied une radio qui leur ressemble et répond aux besoins particuliers de la vie en contexte minoritaire. La radio ouvre en outre un nouveau secteur d'activités dans ces régions, puisqu'elle offrira formation et perfectionnement tant aux bénévoles qu'au personnel.

À l'échelle nationale, l'appui financier de Patrimoine canadien a permis à l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TFO)

d'élargir sa programmation 2003-2004. Cette chaîne, unique télévision éducative de langue française à l'extérieur du Québec, joue un rôle important dans la francophonie canadienne. Le financement aura permis d'obtenir les licences nécessaires pour diffuser neuf productions indépendantes issues des communautés francophones en situation minoritaire. La chaîne a ainsi amélioré l'accès à des productions de langue française et offert un visage plus complet de la francophonie canadienne.

Diversité et intégration des immigrants

Le forum *Vive la différence* organisé par la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) a eu lieu en novembre 2003. Il couronnait un exercice de réflexion national visant à redéfinir le concept de « communauté » en fonction des nouveaux paradigmes qui façonneront les communautés francophones et acadienne dans la prochaine décennie. Les membres de la FCFA y ont participé, ainsi qu'environ 70 chefs de file des milieux communautaire, des affaires et culturel.

Le projet Profil des communautés francophones et acadiennes a suivi, mettant à jour les données démographiques, socioéconomiques, géographiques, historiques et linguistiques des communautés et des organismes francophones de chaque province et territoire. Une section sur la diversité a permis de poursuivre la démarche de rapprochement entre les communautés francophones en situation minoritaire, les francophiles, la majorité anglophone et les communautés ethnoculturelles.

Par ailleurs, à une échelle provinciale, l'Alliance jeunesse famille de l'Alberta Society (AJFAS) travaille auprès des jeunes immigrants francophones et des femmes immigrantes francophones

pour les familiariser avec la réalité canadienne. Elle leur offre notamment des ateliers sur l'histoire, la géographie du Canada, les services sociaux et les programmes et services offerts en français par des organismes communautaires ou les gouvernements. L'AJFAS organise également des activités culturelles et récréatives, lesquelles contribuent à créer des liens d'amitié et de fraternité et à promouvoir les échanges interculturels. L'organisme facilite l'intégration des nouveaux arrivants, renforce la cohésion sociale et contribue à élargir l'espace francophone albertain.

En Ontario, plusieurs projets visent à offrir une gamme de services à des communautés francophones devenant de plus en plus multiculturelles. Citons notamment les ateliers de leadership de l'Agence de promotion et de développement des francophones de l'Ontario à Toronto et les activités de sensibilisation du Conseil économique et social d'Ottawa-Carleton.

Jeunesse

Au Yukon, le Comité Espoir Jeunesse de l'Association franco-yukonnaise regroupe les jeunes francophones afin de renforcer leur sentiment d'appartenance à la culture française. Dirigé par cinq jeunes porte-parole, ce comité organise plusieurs activités culturelles, sportives et sociales. Il le



fait en collaboration avec le personnel de l'Association, des bénévoles et d'autres organismes communautaires. Au cours de l'exercice 2003-2004, le Comité a maintenu ses activités et en a améliorées quelques-unes. De plus, les bénévoles ont reçu une formation pour mieux intervenir auprès des jeunes.

Au Québec, la *Montreal Association of Independent Libraries* a revitalisé quatre bibliothèques communautaires anglophones pour accroître le nombre de jeunes utilisateurs. Elle a notamment acheté 560 ouvrages et élaboré des programmes de création littéraire, de conférences et de festival à l'intention des adolescents et des jeunes adultes.

Arts et culture

Le domaine des arts et de la culture offre un véhicule essentiel au rayonnement des communautés minoritaires de langue officielle. Une analyse des tendances du financement accordé au cours des quatre dernières années dans le cadre des ententes à l'appui des CLOSM relève d'ailleurs qu'environ 20 p. 100 de ces sommes sont allées à des organismes dont la mission principale relève du domaine des arts et de la culture en milieu linguistique minoritaire.

Patrimoine canadien a accordé un financement qui a permis la tenue d'un important forum national organisé par la Fédération culturelle canadienne-

française (FCCF) et le Conseil provincial des sociétés culturelles du Nouveau-Brunswick. Le Forum national sur le développement culturel de la francophonie canadienne s'est déroulé à Moncton en septembre 2003 et a réuni quelque 300 intervenants du milieu culturel et artistique francophone de l'ensemble des provinces et des territoires qui, ensemble, se sont dotés d'une vision globale : *L'écosystème des communautés francophones et acadienne du Canada, par ses créateurs, ses citoyens, ses organismes culturels et communautaires et ses institutions, nourrit et protège son identité. Le développement culturel est la pierre angulaire qui en assure la pérennité.* Comme suivi au forum, la FCCF aura pour mandat de mettre en œuvre certaines pistes ou initiatives structurantes identifiées par les participants, par exemple un programme d'appui aux arts communautaires, l'animation culturelle en milieu scolaire et des programmes de formation en développement culturel.

Au Nouveau-Brunswick, la communauté acadienne a entrepris de doter Caraquet d'un centre régional professionnel de création, de production, de formation et de diffusion artistique et culturelle. Le projet comporte la rénovation d'un bâtiment existant et la construction d'un nouveau bâtiment.



Arts et culture

D'autres organismes communautaires, tels le Conseil scolaire communautaire Évangéline, à l'Île-du-Prince-Édouard, la Fédération des francophones de Terre-Neuve-et-Labrador, le Centre culturel Empress, à Montréal, la Fête fransaskoise et l'Association franco-yukonnaise, qui contribuent à la vie culturelle de leur milieu grâce aux activités qu'ils organisent, ont également bénéficié des programmes du Ministère.

Le Centre culturel de Caraquet abritera une salle de spectacle à géométrie variable permettant d'accueillir environ 350 personnes, une galerie d'art, un centre de formation artistique et culturelle, des studios de répétition et de création, des bureaux administratifs et des espaces de travail qui seront utilisés aussi bien pour le théâtre, la musique et la danse que des productions cinématographiques, télévisuelles ou sonores. Cet important projet réunit les trois paliers de gouvernement et contribuera sans contredit à l'avancement des arts et de la culture francophones ainsi qu'au développement économique de la région de Caraquet. Ce type d'infrastructure n'existe pas actuellement dans la région et servira à plusieurs organismes. Il contribuera à faire reconnaître les arts et la culture comme moteur de développement économique régional.

Petite enfance

Aux Territoires du Nord-Ouest, la Garderie Plein Soleil joue un rôle de premier plan à Yellowknife. C'est le seul organisme offrant un service de garde en français et il accueille aussi bien les poupons que les enfants de 2 à 4 ans. La Garderie propose non seulement des

programmes pour éveiller et développer l'intelligence musicale, corporelle, kinesthésique, linguistique et spatiale des enfants, mais également pour les éveiller à la culture canadienne-française et à l'utilisation de cette langue au quotidien. Elle évalue en outre, tous les trimestres, les progrès de l'expression orale en français. La liste d'attente et le faible taux d'absentéisme témoignent du succès de cette organisation.

Plusieurs autres organismes, en Colombie-Britannique comme à l'Île-du-Prince-Édouard, s'intéressent maintenant à l'offre de services à la petite enfance dans leurs milieux respectifs.

JEUNESSE CANADA AU TRAVAIL

Le Ministère participe à la Stratégie Emploi Jeunesse mise de l'avant par Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Patrimoine canadien administre notamment une initiative de création d'emploi Jeunesse Canada au travail répondant aux objectifs de son programme Développement des communautés de langue officielle. En 2003-2004, environ 240 postes ont été créés pour que des jeunes contribuent au développement des communautés tout en vivant une expérience d'emploi liée à leurs études.

COLLABORATION INTERGOUVERNEMENTALE EN MATIÈRE DE SERVICES DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ

Cette composante régit les ententes par lesquelles le Ministère aide les gouvernements provinciaux et territoriaux à offrir des services dans leur langue aux communautés minoritaires dans des domaines autres que l'éducation. Citons notamment la santé, l'économie, la justice, les services sociaux et les services communautaires. Cette composante a été créée à la suite de l'adoption en 1988 de la nouvelle *Loi sur les langues officielles* et a fait l'objet d'une évaluation au cours de l'exercice 2003-2004. L'évaluation couvre la période de 1993 à 2003.

Le rapport final conclut sans l'ombre d'un doute à la pertinence de cette composante. Toutefois, il note que les mesures prévues dans les plans d'action ne précisent pas les résultats attendus ni les indicateurs de rendement, ce qui rend difficile d'évaluer des résultats. Le rapport souligne également le succès variable de la composante, certaines provinces ayant fait des progrès significatifs depuis sa mise en œuvre et d'autres, des progrès moins importants compte tenu des investissements consentis. Il note enfin qu'avec l'adoption du Plan d'action du gouvernement du Canada pour les



*Le rapport final
conclut sans l'ombre
d'un doute à la
pertinence de cette
composante.*

Loi sur les langues officielles, art. 43

« Le ministre du Patrimoine canadien prend les mesures qu'il estime indiquées pour favoriser la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne et, notamment, toute mesure : ... d) pour encourager et aider les gouvernements provinciaux à favoriser le développement des minorités francophones et anglophones, et notamment à leur offrir des services provinciaux et municipaux en français et en anglais... »

langues officielles, d'autres ministères fédéraux se voient octroyer des sommes pour intervenir en matière de langues officielles.

Les recommandations suivantes concluent l'exercice d'évaluation et ont été acceptées par le Ministère :

1. Réexaminer la stratégie du Ministère dans les provinces et les territoires où les résultats sont difficiles à cerner – L'approche par plans d'action provinciaux et territoriaux, amorcée en 1999-2000, sera améliorée lors du renouvellement des ententes avec les provinces et les territoires de façon à être mieux en mesure d'évaluer l'effet des investissements de Patrimoine canadien.
2. Se retirer graduellement des domaines liés au mandat d'autres ministères et organismes fédéraux – Le Ministère, en collaboration avec ses partenaires fédéraux, poursuivra l'examen de diverses pistes d'avenir pour assurer la complémentarité des initiatives fédérales et éviter tout chevauchement ou double emploi.
3. Mieux cibler l'intervention du Ministère dans le but de produire des bénéfices à long terme – Le Ministère profitera du renouvellement des ententes pour mettre en place des mesures garantissant

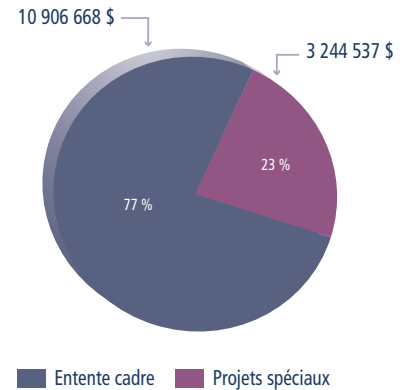
que son intervention sera mieux ciblée, tiendra compte du stade de développement de chaque province et territoire, n'ouvrira pas la porte à un cumul d'aide et profitera de façon tangible à la clientèle visée.

4. Renforcer la reddition de comptes en précisant les résultats attendus et les indicateurs de rendement qui seront utilisés pour mesurer les résultats – Le Ministère veillera à ce que l'on vise des résultats réalistes et mesurables, à ce que les activités prévues aux plans provinciaux et territoriaux soient clairement liées aux résultats à atteindre et à ce que les indicateurs de rendement soient pertinents. Il verra en outre à la mise en place d'un cadre qui lui permettra de faire rapport régulièrement à la population sur les résultats atteints.

Pour l'exercice 2003-2004, 12 ententes cadres avec les provinces et les territoires et 25 projets spéciaux ont amené le Ministère à investir un peu plus de 14 millions de dollars dans diverses collaborations intergouvernementales. Il est à noter que des mesures provisoires ont été mises en place pour assurer la continuité des activités en 2004-2005, alors que le Ministère discutera avec ses partenaires des améliorations possibles pour le prochain cycle de collaboration.

COLLABORATION INTERGOUVERNEMENTALE – SERVICES DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ

Montant total octroyé en 2003-2004 : 14 151 205 \$



Par ailleurs, le Ministère a appuyé la participation du gouvernement fédéral à la Conférence ministérielle sur les Affaires francophones, tenue à Winnipeg en septembre 2003. À la veille du renouvellement des ententes pluriannuelles, l'activité revêtait une importance particulière. Pour la première fois, le Québec participait tant à la séance réunissant les provinces et les territoires qu'à la séance provinciale-territoriale-fédérale. Les participants ont adopté un plan d'action intergouvernemental sur les affaires francophones proposant un ensemble de démarches collectives pour l'avancement des dossiers prioritaires. Ils ont convenu d'élaborer des stratégies de collaboration interministérielle et intergouvernementale qui permettront de renforcer les partenariats, de faciliter la mise en commun des expertises et d'accroître l'efficacité et l'utilisation des ressources.



Plus de services

Dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire, le financement octroyé au chapitre de la collaboration intergouvernementale a permis de soutenir et d'accroître certains services gouvernementaux (provinciaux, territoriaux et municipaux), d'en informatiser d'autres et de développer certains lieux de rassemblement. Voici quelques exemples.

Technologie

Les gouvernements de Terre-Neuve-et-Labrador et du Yukon ont augmenté le contenu français de leurs sites Web, donnant ainsi un meilleur accès à leurs services en ligne à la population francophone. Au Manitoba, trois municipalités bilingues ont désormais accès à un branchement Internet à haute vitesse pour offrir leurs services dans les communautés rurales de Montcalm, Sainte-Anne et Saint-Georges.



Services provinciaux ou territoriaux

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a élaboré et mis en œuvre un plan de développement stratégique sur les services en français et un plan de communications pour le Bureau des affaires acadiennes. Cette importance accrue accordée aux affaires acadiennes a sensibilisé l'appareil gouvernemental et les élus à la présence et à l'importance de la population d'expression française en Nouvelle-Écosse. L'année 2004 a été déclarée « Année de l'Acadie » et le drapeau acadien sera hissé toute l'année devant la législature de cette province. Un projet de loi a été déposé pour déclarer officiellement le 15 août Fête provinciale des Acadiens et des Acadiennes.

L'Office des affaires francophones de l'Ontario a entrepris une collecte d'information sur les activités de portée provinciale, régionale et locale organisées par les regroupements ethnoculturels et de minorités raciales francophones. On a ainsi pu diffuser des renseignements à jour et créer des mécanismes qui permettront d'assurer un contact continu entre l'Office et les représentants de ces regroupements.

Services municipaux

Les villes de Charlottetown et Summerside, à l'Île-du-Prince-Édouard, ont ajouté le français à l'affichage municipal sur les voies publiques. Le nombre de repères visuels bilingues a ainsi augmenté considérablement, illustrant clairement la nature officielle de la langue française dans cette province.

Lieux de rassemblement

La communauté artistique francophone et acadienne de la région du Grand Moncton profitera de nouveaux aménagements dans un édifice restauré. Le Théâtre L'Escaouette offrira à son ouverture une salle de spectacle à géométrie variable, une salle de répétition, des loges, etc. et deux espaces en location aménagés selon les besoins des locataires. Les quelque 76 000 francophones de la région du Grand Moncton auront ainsi accès aux arts d'interprétation, aux arts visuels et aux arts médiatiques dans un endroit qui s'y prête parfaitement.





PARTENARIAT INTERMINISTÉRIEL AVEC LES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE (PICLO)

Au cours de l'exercice 2003-2004, le PICLO a fait l'objet d'une évaluation formative. Une équipe d'experts a examiné la conception et la mise en œuvre du Partenariat ainsi que ses résultats à court terme. L'objectif était de vérifier dans quelle mesure les résultats ciblés sont atteints et de déterminer les correctifs nécessaires pour optimiser les chances de succès.

Le Partenariat, mis en place en 2000 par Patrimoine canadien, a pour but, au moyen d'un incitatif financier, d'encourager des partenariats durables entre les ministères et organismes fédéraux et les associations ou organismes des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et ainsi de susciter un changement à long terme dans la culture organisationnelle des partenaires fédéraux et communautaires. Cette initiative verra à appuyer des activités favorisant le développement

global de ces communautés et à faciliter l'intégration des CLOSM à la clientèle régulière des organismes fédéraux.

L'évaluation a confirmé la pertinence du Partenariat. Deux enjeux ressortent clairement et sont liés à la centralisation de la gestion du PICLO : le processus d'approbation est parfois long et la cueillette de données relatives aux activités réalisées et aux rapports sur leurs résultats posent des défis. Le rapport recommande de maintenir une gestion centralisée, mais d'assurer une meilleure participation

BILAN 2000-2001 À 2003-2004 Institution fédérale	Contribution de l'institution	Contribution du PICLO	TOTAL au 31 mars 2004	% du PICLO par rapport au total
Santé Canada	5 034 041	3 818 130	8 852 171	23 %
Conseil des Arts du Canada (francophones)	3 070 000	2 850 000	5 920 000	15 %
Agence de promotion économique du Canada atlantique	2 727 606	2 433 156	5 160 762	13 %
Conseil des Arts du Canada (anglophones)	1 700 000	1 300 000	3 000 000	8 %
Industrie Canada	1 310 743	1 287 173	2 597 916	7 %
Agriculture et Agroalimentaire Canada	1 287 645	1 242 645	2 530 290	7 %
Ressources humaines et Développement des compétences Canada	1 371 049	1 106 401	2 477 450	6 %
Affaires étrangères et Commerce international	1 148 000	404 000	1 552 000	4 %
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada	632 705	493 620	1 126 325	3 %
Téléfilm Canada ¹	242 500	837 500	1 080 000	3 %
Pêches et Océans Canada	556 350	490 340	1 046 690	3 %
Développement économique Canada (Québec)	446 116	446 116	892 232	2 %
Citoyenneté et Immigration Canada	406 161	400 761	806 922	2 %
Société Radio-Canada	395 000	395 000	790 000	2 %
Office national du film	385 000	385 000	770 000	2 %
TOTAL	20 712 916 \$	17 889 842 \$	38 602 758 \$	100 %

¹ La contribution du PICLO inclut des fonds complémentaires à d'autres institutions fédérales partenaires de Téléfilm, ce qui explique la plus grande proportion.

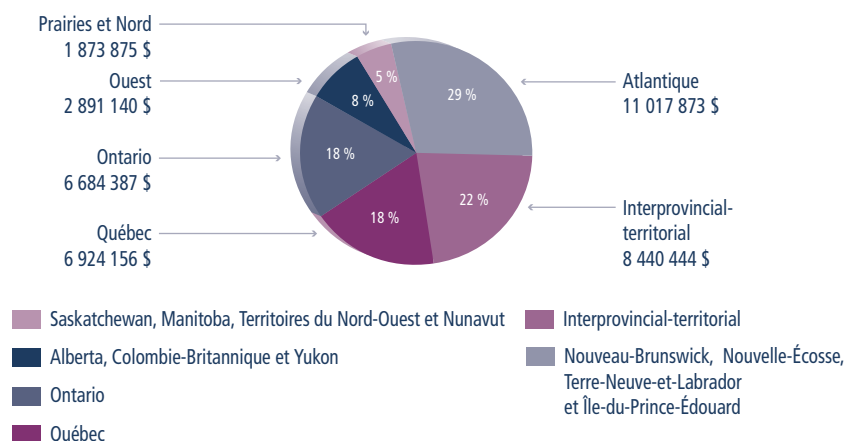
du personnel régional. Patrimoine canadien a d'ailleurs formé au printemps 2004 un comité d'orientation du PICLO, pour accentuer la collaboration avec le personnel régional et optimiser les répercussions sectorielles et régionales de l'initiative.

Le rapport recommande également de soutenir une approche stratégique dans le choix des institutions signataires de protocoles d'entente pour favoriser la participation de ministères peu engagés avec les CLOSM. Il recommande enfin de renforcer la reddition de comptes, par exemple en communiquant régulièrement avec les institutions fédérales pour discuter des programmes et initiatives mis de l'avant et des rapports sur les résultats qui en découlent.

Un comité d'orientation du PICLO permettra d'accentuer la collaboration avec le personnel régional et d'optimiser les répercussions sectorielles et régionales de l'initiative.

POURCENTAGE DES FONDS PICLO TOTAUX* PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

Bilan 2000-2001 à 2003-2004



* Les fonds totaux correspondent aux fonds de Patrimoine canadien et des institutions fédérales signataires.

Quelques éléments intéressants

- ❑ *Le PICLO a été le plus efficace dans les provinces où les CLOSM se trouvent en plus grand nombre, soit au Nouveau-Brunswick, en Ontario et au Québec.*
- ❑ *De 2000 à 2004, près du quart (22 p. 100) des fonds investis par Patrimoine canadien et les institutions fédérales ont été consacrés à des initiatives interprovinciales-territoriales, tandis que plus de la moitié sont allés aux domaines de la santé, de la culture et du développement économique.*
- ❑ *En 2003-2004, 14 ministères et organismes fédéraux ont bénéficié d'un levier financier de Patrimoine canadien de 5,3 millions de dollars. Grâce à cet incitatif, ils ont eux-mêmes investi 6,4 millions de dollars, pour un total de près de 12 millions de dollars.*
- ❑ *La période d'évaluation est trop courte pour parler de résultats à long terme, mais il semble que la principale réalisation observée soit le changement d'attitude des institutions fédérales à l'égard des communautés. Certains coordonnateurs de la mise en oeuvre de l'article 41 ont déclaré que l'engagement de leur institution envers les communautés a fait l'objet de commentaires publics positifs. À cet égard, certaines institutions fédérales signataires d'un protocole d'entente PICLO poursuivront seules leur appui aux communautés, sans l'apport de Patrimoine canadien. C'est le cas notamment du ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences et de Santé Canada. D'autres organisations fédérales se sont montrées intéressées à renouveler le partenariat : Diversification de l'économie de l'Ouest, Industrie Canada, Agriculture et Agroalimentaire, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) et Citoyenneté et Immigration.*

Un exemple concret

Un partenariat de près de deux millions de dollars entre Patrimoine canadien et Agriculture et Agro-alimentaire Canada a permis d'aider les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) des régions rurales dans tout le pays à dresser des plans de développement communautaire. Les projets Vision ont intensifié l'engagement communautaire et donné lieu à une planification stratégique du développement et de la diversification de l'économie des CLOSM des régions rurales agricoles.

En 2003-2004, plus de 40 CLOSM de partout au pays se sont dotées de cet outil qui les aidera à réaliser leur vision en vue d'une base économique plus forte. Ces projets pourraient donner lieu à une création d'emplois locaux, ce qui freinerait l'exode des citoyens de régions éloignées et assurerait la pérennité de ces CLOSM.

Éducation dans la langue de la minorité

Le volet *Éducation dans la langue de la minorité* du programme Développement des communautés de langue officielle vise les résultats suivants :

- maintien et amélioration, à tous les niveaux d'enseignement, de l'offre de programmes et d'activités des provinces et des territoires visant l'apprentissage dans la langue des CLOSM;
- accroissement de la proportion des Canadiens en milieu minoritaire qui étudient dans leur première langue officielle;
- accroissement et diffusion des connaissances et meilleur accès à des méthodes et outils innovateurs liés à l'enseignement dans la langue de la minorité.

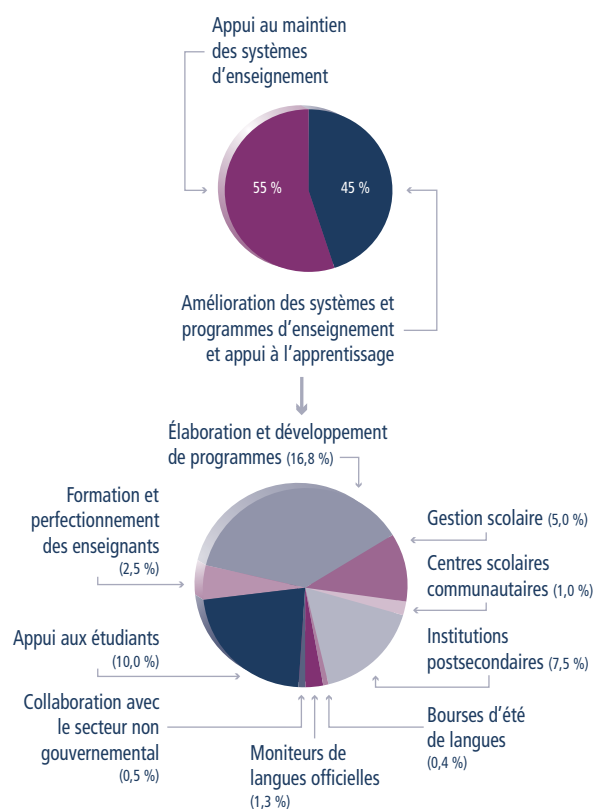
Au cours de l'exercice 2003-2004, le Ministère a maintenu son appui de plus de 135 millions de dollars aux programmes provinciaux et territoriaux. Les 250 000 élèves des communautés minoritaires ont ainsi pu étudier dans leur langue, et certains organismes non gouvernementaux ont pu réaliser des études ou créer des outils pédagogiques appuyant l'enseignement dans la langue de la minorité.

COLLABORATION INTERGOUVERNEMENTALE

La collaboration intergouvernementale en matière d'éducation dans la langue de la minorité est régie, depuis 1983, par une entente cadre entre le gouvernement du Canada et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC]. Cette entente cadre, appelée le *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde* couvre généralement une période

LANGUE DE LA MINORITÉ

Montant total octroyé : 135 580 116 \$



de cinq ans. Elle fixe les principes de base et les règles communes de financement présidant à la négociation d'ententes bilatérales spécifiques avec chacune des provinces et chacun des territoires.



Le dernier Protocole couvrait la période 1998-1999 à 2002-2003. Il est arrivé à échéance le 31 mars 2003.

Pour 2003-2004, en l'absence d'un protocole, Patrimoine canadien a convenu, avec les provinces et les territoires, de mesures provisoires lui permettant de poursuivre ses paiements à ces instances et de limiter ainsi l'impact des négociations sur l'exécution des programmes.

L'exercice 2003-2004 a donc été consacré pour l'essentiel à la renégociation du Protocole et des ententes bilatérales qui en découlent à la lumière des conclusions de l'évaluation récente du Programme des langues officielles dans l'enseignement et des engagements en matière d'éducation dans le Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles.

Cette évaluation a globalement confirmé la pertinence du programme et en a reconnu le succès. Elle engage toutefois Patrimoine canadien à améliorer ses pratiques de reddition de comptes et à rendre plus accessibles aux Canadiens et aux Canadiennes les ententes et les plans d'action négociés avec les provinces et les territoires. En ce qui concerne plus spécifiquement l'appui fédéral à l'enseignement dans la langue de la minorité, l'évaluation invite Patrimoine canadien à mieux cibler les investissements fédéraux au titre de l'appui à l'enseignement dans la langue de la minorité.

Le Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles, rendu public le 12 mars 2003, propose de nouveaux défis en matière d'enseignement dans la langue de la minorité et y consacre 209 millions de dollars sur cinq ans. Rappelons que cette enveloppe budgétaire supplémentaire a pour but d'accroître de 12 p. 100 la proportion des élèves

admissibles inscrits dans les écoles de langue française en milieu minoritaire d'ici 2013. Ces fonds doivent aussi servir à améliorer la qualité de l'enseignement dans la langue de la minorité pour le rendre comparable à celui de la majorité. Voici les domaines d'intervention prioritaires envisagés pour le prochain cycle de collaboration avec le CMEC, les provinces et les territoires pour assurer l'atteinte des résultats visés par le Plan d'action :

□ *Promotion de l'accès et intégration*

À l'heure actuelle, les écoles francophones en milieu minoritaire ne rejoignent qu'environ les deux tiers de leur clientèle admissible.

□ *Qualité des programmes et enrichissement culturel du milieu scolaire*

Les tests provinciaux et internationaux tendent à indiquer qu'un effort supplémentaire est requis pour améliorer la performance des écoles francophones en milieu minoritaire. Au Québec, l'enseignement à distance et l'apprentissage du français langue seconde sont au nombre des priorités.

□ *Personnel enseignant et services d'appui à l'enseignement*

Les écoles francophones en milieu minoritaire font face à une pénurie de personnel enseignant qualifié et bien préparé à l'enseignement dans ce contexte. Elles souffrent aussi d'un manque d'appuis spécialisés.

□ *Amélioration de l'accès à des études postsecondaires*

Le niveau postsecondaire est la clé de voûte de l'enseignement en milieu minoritaire. Au Québec, il existe déjà un solide réseau de

collèges et d'universités desservant la communauté anglophone. Dans les provinces à majorité anglophone, le réseau des établissements post-secondaires francophones reste à consolider. L'accès à un enseignement diversifié et de qualité est déterminant pour le développement communautaire et la volonté des

jeunes de poursuivre leurs études en français.

- *Promotion de la recherche sur l'enseignement en milieu minoritaire et diffusion du savoir*

Les décisions qui permettront aux différents intervenants d'atteindre les objectifs du Plan d'action en

matière d'éducation doivent être fondées sur des données à jour et une connaissance plus fine des problématiques liées à l'enseignement en milieu minoritaire. Il est donc important de favoriser le plus possible l'évolution positive des savoirs dans ce domaine et leur diffusion.

Quelques résultats...

- *La fusion de l'Université Sainte-Anne et du Collège de l'Acadie, en Nouvelle-Écosse, assure l'avenir de l'éducation postsecondaire en français dans cette province. L'exercice 2003-2004 constituait la deuxième année du plan de fusion de ces deux établissements (portant désormais le nom unique d'Université Sainte-Anne). Deux facultés ont été créées pour regrouper les départements offrant à la fois des services d'enseignement collégial et universitaire. Cette structure permet d'intégrer plus facilement les programmes et d'établir les équivalences entre les deux niveaux postsecondaires. Le programme universitaire de Baccalauréat ès Arts est dorénavant accessible dans sept régions acadiennes de la Nouvelle-Écosse grâce aux infrastructures virtuelles de la nouvelle institution.*
- *Les petites communautés anglophones des régions éloignées du Québec ont désormais accès à une dizaine de cours à distance par le biais du Distance Education and Community Network. Trois commissions scolaires, dont le territoire combiné couvre 90 p. 100 de la province, ont formé ce réseau pour offrir à leurs 15 500 élèves, jeunes et adultes, une formation à distance de qualité.*
- *En Colombie-Britannique, une entente auxiliaire avec le gouvernement provincial vient enrichir l'offre d'enseignement postsecondaire en français à la Simon Fraser University. Cette entente a notamment permis la mise en place d'un Bureau des affaires francophones et francophiles, qui mettra au point des programmes en français et en fera la promotion. Cette entente a aussi permis de lancer des projets de recherche et activités culturelles en français. L'initiative s'étalera sur les cinq prochaines années.*
- *Une entente auxiliaire Canada-Saskatchewan a donné lieu à la création de l'Institut français de la University of Regina. Un centre d'enseignement postsecondaire offrira à la clientèle francophone et francophile des programmes linguistiques, culturels et sociaux. De plus, un centre de recherche approfondira les connaissances sur les questions liées aux minorités francophones. Cette initiative s'étalera également sur les cinq prochaines années.*
- *Une entente intérimaire avec le gouvernement de l'Ontario pour des mesures ciblées propose, entre autres, des initiatives de promotion de l'accès à l'éducation en langue française et d'amélioration du rendement des élèves.*



Le 22 novembre 2003 marque la date de la première pelletée de terre du Centre scolaire et communautaire des Grands-Vents, à St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador, dont l'inauguration officielle est prévue en mars 2005. Cet établissement donnera aux élèves francophones une école moderne et bien équipée en plus de resserrer les liens entre organismes communautaires francophones, car sept d'entre eux s'y installeront. Le financement d'un centre semblable à Saint-Vital, au Manitoba, a par ailleurs été annoncé en janvier 2004.

BOURSES ET MONITEURS : UN APPUI COMPLÉMENTAIRE À L'APPRENTISSAGE LINGUISTIQUE

L'appui complémentaire à l'apprentissage linguistique vise à appuyer des activités ou des interventions contribuant à l'apprentissage et au perfectionnement de la langue au moyen des programmes de bourses et moniteurs du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC].

Les bourses d'été de langues destinées aux francophones hors Québec permettent aux étudiants d'enrichir leur connaissance du français en suivant un cours estival de cinq semaines dans un établissement postsecondaire. En 2003-2004, 183 bourses d'été ont été accordées à des étudiants provenant en majorité du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario.

Les postes de moniteurs de langues officielles, quant à eux, donnent l'occasion à des étudiants de niveau postsecondaire de travailler à temps plein ou à temps partiel en salle de classe avec un enseignant de manière à enrichir leur apprentissage du français langue maternelle. Au cours de l'exercice 2003-2004, 201 postes de moniteurs ont été créés dans le système scolaire de la minorité, surtout en Ontario.

COLLABORATION AVEC LE SECTEUR NON GOUVERNEMENTAL

Au cours de l'exercice 2003-2004, cette forme de collaboration aura permis à une douzaine d'organismes spécialisés en éducation de piloter diverses activités. Qu'il s'agisse d'études ou de production d'outils pédagogiques, ces activités répondent à un besoin qu'il est urgent de

combler dans le système d'éducation de la francophonie canadienne. En voici quelques exemples.

□ Les élèves des écoles francophones en milieu minoritaire ont besoin d'acquérir les compétences linguistiques et socioculturelles qui leur permettront d'utiliser le français comme outil d'apprentissage, de communication et d'affirmation de soi. La Commission nationale des parents francophones a produit un millier de trousse de francisation *Paul et Suzanne* et les a distribuées dans les garderies et prématernelles de langue française des provinces et des territoires. Le CMEC a, quant à lui, publié une trousse de formation en francisation destinée au personnel enseignant travaillant auprès des élèves de la maternelle à la deuxième année. Cette trousse a été mise au point avec la participation active d'un consortium de provinces et de territoires présidé par le ministère de l'Éducation du Manitoba. Il s'agit d'outils précieux pour créer un environnement scolaire, social et culturel dynamique qui aidera les élèves à atteindre leur plein potentiel.

□ L'exercice 2003-2004 mettait fin à une étude menée sur deux ans par la Fédération nationale des conseils scolaires francophones. On a dressé un bilan quantitatif et qualitatif du fonctionnement des conseils et commissions scolaires, répertorié les besoins à combler et produit, en collaboration avec les instances concernées, un plan d'action national. Le rapport final, publié à l'automne 2004, fournira des données qui aideront à comprendre les difficultés

inhérentes à l'éducation de langue française en contexte minoritaire.

□ Le Réseau des cégeps et collèges francophones du Canada a également conclu une étude pancanadienne de deux ans, cette fois sur le matériel pédagogique en français au niveau collégial. Ce projet consistait à répertorier les ressources didactiques existantes, à cerner les besoins de traduction, d'adaptation et de création de matériel pédagogique, à vérifier l'existence de matériel susceptible de répondre aux besoins et à proposer des pistes de solutions avec différents modèles.

□ Le Réseau d'enseignement francophone à distance du Canada (REFAD) a créé plusieurs services pour le personnel enseignant de niveau secondaire et postsecondaire de la francophonie canadienne. Une série d'ateliers à distance ont été offerts pour enrichir les méthodes d'enseignement et perfectionner les compétences du personnel enseignant à l'égard des nouvelles technologies d'apprentissage. Une banque de données a aussi été créée, donnant accès à plus de 1 800 cours offerts à distance par une cinquantaine d'établissements. Enfin, la première édition de la « Webographie » de la formation à distance donne accès à de multiples ressources et références francophones dans le domaine de la formation à distance (webo.refad.ca).



Programme de mise en valeur des langues officielles



En 2003-2004, le Ministère a investi près de 72 millions de dollars au chapitre de la mise en valeur des langues officielles. Il a ainsi incité la population à prendre conscience des bénéfices de la dualité linguistique et amené 2,5 millions de jeunes à apprendre et à perfectionner leur seconde langue officielle en vue d'en acquérir une connaissance pratique.

Promotion de la dualité linguistique

Un investissement total de 5,3 millions a amené 158 organismes du secteur non gouvernemental à promouvoir la dualité linguistique.

Ce volet vise à aider les organismes de divers secteurs à poursuivre ou à initier des activités qui favorisent une meilleure compréhension et une

meilleure acceptation de la dualité linguistique, en plus de rapprocher les Canadiens et les Canadiennes de groupes linguistiques différents. Ce volet vise également à accroître la capacité bilingue des organismes des secteurs non gouvernementaux en vue d'améliorer l'offre de services dans les deux langues.

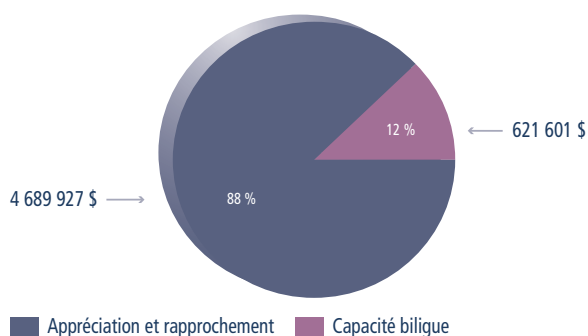
APPRÉCIATION ET RAPPROCHEMENT

Le Ministère a soutenu 31 organismes de divers secteurs. Près d'une quinzaine d'organisations sont des partenaires constants, notamment le réseau *Canadian Parents for French* qui fait activement la promotion de l'apprentissage de la langue seconde depuis plus de 25 ans.

L'organisme *Le français pour l'avenir/ French for the Future*, cette année, a réuni lors de sa conférence annuelle plus de 3 000 élèves francophones et francophiles pour discuter de l'importance d'apprendre le français pour l'avenir du Canada. Cette année, l'activité a pris plus

PROMOTION DE LA DUALITÉ LINGUISTIQUE

Montant total octroyé : 5 311 528 \$



d'envergure puisqu'elle se tenait simultanément dans 15 villes canadiennes. En outre, pour la première fois, l'activité parallèle *Ambassadeur* réunissait à Calgary des jeunes représentant chaque ville participante pour un débat diffusé sur le Web et portant sur l'engagement des jeunes dans le processus démocratique. Le débat était animé par Son Excellence John Ralston Saul.

Un investissement total de 5,3 millions a amené 158 organismes du secteur non gouvernemental à promouvoir la dualité linguistique.

Des activités novatrices doivent aussi être soulignées, dont voici deux exemples :

- Le *Festival international littéraire Northrop Frye*, dans le programme scolaire jeunesse de son édition 2003, a organisé 37 lectures d'œuvres littéraires, des ateliers, des discussions et des échanges entre un millier d'élèves d'écoles élémentaires et secondaires des deux groupes linguistiques dans la région du Grand Moncton.
- Au Québec, la Fédération de la relève agricole du Québec, le Réseau des jeunes entrepreneurs en agroalimentaire et les Jeunes agriculteurs du Québec (JAQ) ont entrepris de rapprocher les communautés linguistiques en organisant des visites de fermes d'élevage agricole. On a aussi tenu la conférence sur le leadership des JAQ dans les deux langues officielles et invité des groupes de jeunes agriculteurs francophones de l'extérieur du Québec.

CAPACITÉ BILINGUE

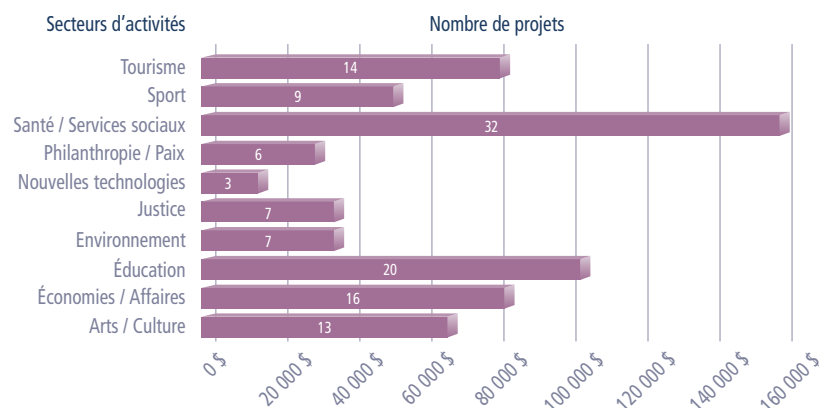
À ce chapitre, le soutien financier du Ministère a permis à 127 organismes oeuvrant dans des domaines tels que la santé et les services sociaux, l'éducation, le tourisme, les arts et la culture de traduire leur documentation et d'offrir des services d'interprétation lors d'activités spéciales. Ils ont ainsi facilité la participation de la population canadienne à leurs activités dans les deux langues officielles.

Certains organismes vont au-delà de l'offre de services et de documents bilingues. Kiwanis International intègre depuis quatre ans la dualité linguistique à ses activités. Ainsi, il a non seulement fondé plusieurs clubs francophones, mais aussi adopté une politique officielle afin que les membres et la clientèle puissent profiter des services dans les deux langues officielles.

Au Nouveau-Brunswick, dans le cadre du projet *Avantage Saint John Advantage*, la *Greater Saint John Community Economic Development Agency* a réalisé un sondage auprès de 600 employeurs de la région pour connaître leurs besoins en matière de bilinguisme. Les résultats révèlent la nécessité d'accroître le nombre de travailleurs bilingues et d'offrir une formation en langue seconde. L'organisme a par la suite mis en œuvre diverses activités pour promouvoir le bilinguisme, dont un échange sur les pratiques exemplaires, un atelier sur le protocole du milieu des affaires en français et le programme « Connections », pour encourager les jeunes de l'immersion à poursuivre leurs études en français et à participer à des activités de maintien à l'extérieur de l'école.

CAPACITÉ BILINGUE 2003-2004

Montant total octroyé : 621 601 \$ (127 projets)



Apprentissage de la langue seconde

Le volet *Apprentissage de la langue seconde* du programme Mise en valeur des langues officielles vise les résultats suivants :

- ❑ maintien et amélioration de l'offre de programmes et d'activités des provinces et des territoires visant l'apprentissage du français et de l'anglais, secondes langues officielles;
- ❑ accroissement de la proportion des Canadiens qui apprennent le français ou l'anglais comme secondes langues officielles et se familiarisent avec la culture qu'elle véhicule;

- ❑ accroissement et diffusion des connaissances et meilleur accès à des méthodes et outils innovateurs liés à l'enseignement du français ou de l'anglais, secondes langues officielles.

Au cours de l'exercice 2003-2004, le Ministère a maintenu son appui aux programmes provinciaux et territoriaux. Ainsi, 2,5 millions de jeunes Canadiens et Canadiennes ont pu poursuivre leur apprentissage de la langue seconde avec ces programmes. De plus, certains organismes non gouvernementaux ont pu développer les méthodes et outils visant à soutenir ce processus d'apprentissage particulier.

COLLABORATION INTERGOUVERNEMENTALE

La collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux en matière d'apprentissage de la langue seconde est aussi régie par le même accord cadre que l'enseignement dans la langue de la minorité.

Le dernier *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde* entre le gouvernement du Canada et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] couvrait la période 1998-1999 à 2002-2003. Il est arrivé à échéance le 31 mars 2003.

Pour 2003-2004, en l'absence d'un protocole, Patrimoine canadien a convenu avec les provinces et les territoires de mesures provisoires lui permettant de poursuivre ses paiements à ces instances et de limiter ainsi l'impact des négociations sur l'exécution des programmes.

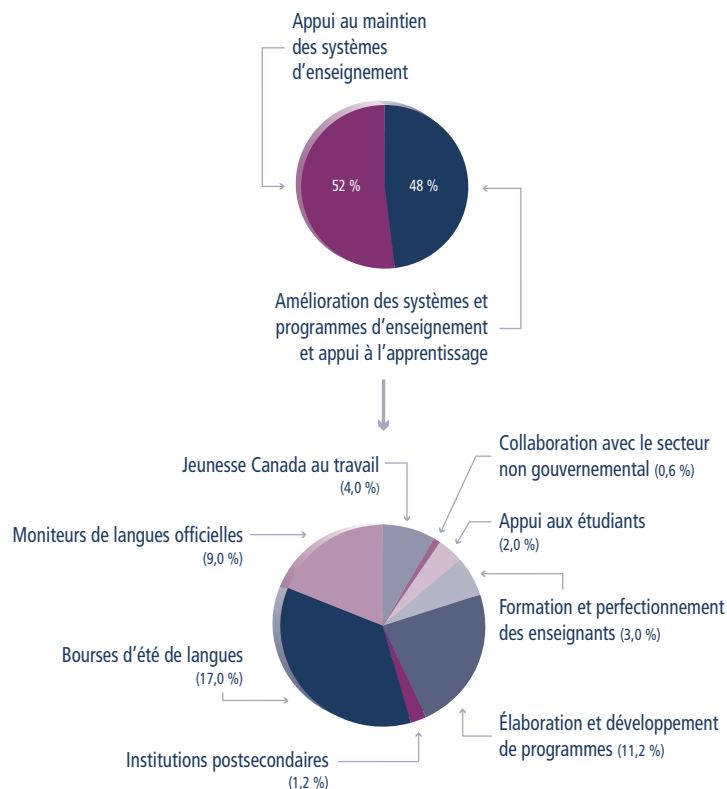
L'exercice 2003-2004 a donc été consacré pour l'essentiel à la renégociation du Protocole et des ententes bilatérales qui en découlent à la lumière des conclusions de l'évaluation récente du Programme des langues officielles dans l'enseignement et des engagements du gouvernement en matière d'éducation dans le Plan d'action pour les langues officielles.

En ce qui concerne plus spécifiquement l'appui fédéral à l'enseignement de la langue seconde, cette évaluation invite Patrimoine canadien à donner une nouvelle vigueur aux programmes de base de langue seconde.

Quant au Plan d'action pour les langues officielles, rendu public le 12 mars 2003, il propose de nouveaux défis en matière d'enseignement de la langue seconde. Le Plan d'action innove

LANGUE SECONDE

Montant total octroyé : 66 245 086 \$



en créant une enveloppe financière ciblée de 137 millions de dollars sur cinq ans spécifiquement dédiée à promouvoir l'apprentissage par les jeunes de leur seconde langue officielle. Cette mesure poursuit un objectif précis : faire grimper de 24 p. 100 à 50 p. 100, d'ici 2013, la proportion des jeunes Canadiens et Canadiennes de 15 à 19 ans ayant une connaissance fonctionnelle de leur seconde langue officielle. À cet égard, voici les domaines d'intervention prioritaires envisagés pour l'atteinte de cet objectif :

❑ *Amélioration des programmes de français et d'anglais de base*

Ces programmes touchent la presque totalité des élèves qui étudient le français ou l'anglais langue seconde au Canada. L'évaluation réalisée l'an dernier recommandait un enrichissement de ces programmes.

❑ *Relance des programmes d'immersion*

Depuis plus de 30 ans, l'immersion est le porte-étendard de l'apprentissage du français langue seconde au Canada. Malgré une fiche de route remarquable, les programmes d'immersion ont vu leurs effectifs plafonner au cours des dix dernières années.

❑ *Recrutement et formation du personnel enseignant*

Selon une étude menée sous l'égide de *Canadian Parents for French* et publiée dans *L'État de l'enseignement du français langue seconde dans le Canada de 2002*, plus de la moitié des ministères de l'Éducation au pays font état d'une pénurie d'enseignants du français de base et d'immersion. Tout indique que cette tendance s'intensifiera pendant les cinq prochaines années.

❑ *Poursuite des apprentissages au postsecondaire*

On observe une perte d'intérêt des jeunes envers l'apprentissage de leur seconde langue officielle vers la fin de leurs études secondaires. Cette démobilitation s'observe aussi au postsecondaire. Des investissements dans ce secteur permettraient une préservation des acquis des premières années.

❑ *Promotion de la recherche sur l'enseignement du français et de l'anglais langue seconde*

Les décisions qui permettront aux différents intervenants d'atteindre les objectifs du Plan d'action en matière d'éducation doivent être fondées sur des données à jour et une connaissance plus fine des problématiques liées à l'enseignement de la langue seconde. Il est donc important de favoriser le plus possible l'évolution positive des savoirs dans ce domaine et leur diffusion.

**BOURSES ET MONITEURS :
UN APPUI COMPLÉMENTAIRE
À L'APPRENTISSAGE
LINGUISTIQUE**

Le Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles consent de nouveaux fonds pour un appui complémentaire à l'apprentissage de la langue seconde et de la langue de la minorité, qui se fait par les programmes de bourses et moniteurs. Les 35,5 millions de dollars étalés sur cinq ans viendront bonifier ces programmes administrés par le CMEC dans le cadre du protocole d'entente. Le Plan d'action a pour but de faire passer le nombre de boursiers de 7 000 à près de 10 000 par an d'ici 2007-2008, et le nombre de moniteurs de langues de 889 à 1 000 par an.



Quelques résultats...

En matière de participation

Selon le rapport de l'organisme Canadian Parents for French intitulé L'état de l'enseignement du français langue seconde dans le Canada de l'an 2003, de nombreuses provinces adoptent des politiques et encouragent des pratiques qui favorisent la participation de tous les étudiants intéressés aux programmes de langue seconde.

En Colombie-Britannique, par exemple, plusieurs districts ont aboli les limites sur le nombre d'inscriptions et on a ajouté de nouveaux programmes d'immersion. En Nouvelle-Écosse, on a créé une trousse d'appréciation du rendement pour évaluer les compétences langagières des élèves de la 9^e année dans tous les conseils scolaires anglophones. Une formation spéciale aux enseignants a permis de tester ce nouvel instrument de mesure qui permettra éventuellement d'adapter les programmes de langue seconde aux besoins des élèves.

Plusieurs provinces aident en outre les élèves éprouvant des difficultés d'apprentissage en leur fournissant des ressources et services adéquats. À Terre-Neuve-et-Labrador, notamment, le système d'éducation tente de plus en plus de répondre aux besoins des élèves de français langue seconde qui sont doués ou qui éprouvent des besoins spéciaux avec des plans d'apprentissage individuels.

En matière de poursuite des études dans la langue seconde

La Simon Fraser University, en Colombie-Britannique, travaille à mettre sur pied une nouvelle faculté bilingue. Le nouveau Bureau des affaires francophones et francophiles de cette université mettra au point des programmes postsecondaires en français et en fera la promotion. En outre, diverses activités culturelles et d'immersion permettront aux étudiants de mieux comprendre non seulement la langue, mais aussi la culture française. En Saskatchewan, on a créé l'Institut français à la University of Regina. Là aussi, des programmes postsecondaires en français permettront aux jeunes francophiles de poursuivre leurs études en français. De plus, un centre d'accueil tissera des liens solides entre les communautés universitaire et fransaskoise.

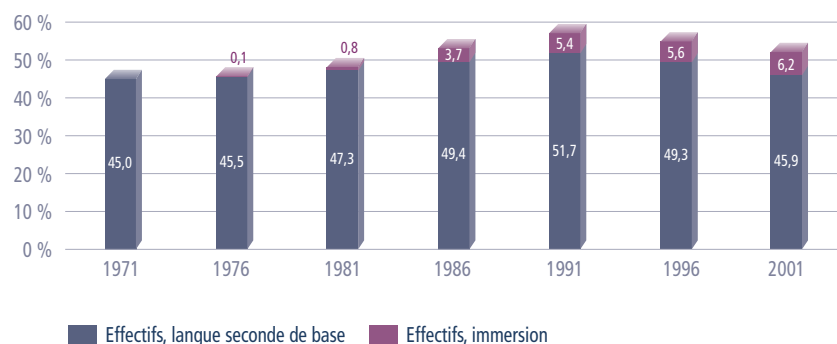
En matière de compétences d'enseignement en immersion

Reconnaissant le besoin de recruter du personnel enseignant qualifié en immersion, la Prince Edward Island University a créé, en collaboration avec l'Université de Moncton, un baccalauréat en éducation avec spécialisation en immersion en français. Le programme offert à l'île donne ainsi accès à cette spécialisation dans une province où le pourcentage d'élèves en immersion de langue française est le deuxième plus élevé au pays. En effet, 25 écoles de l'Île-du-Prince-Édouard offrent des programmes d'immersion à plus de 3 800 élèves, la plupart étant inscrits au programme d'immersion longue.

*Selon l'organisme
Canadian Parents
for French, de
nombreuses
provinces...
favorisent la
participation de
tous les étudiants
intéressés aux
programmes de
langue seconde.*

EFFECTIFS POUR LES PROGRAMMES DE LANGUE SECONDE ENTRE 1971 ET 2001

Pourcentage des effectifs totaux dans le système de la majorité, Canada



Source : Programmes d'appui aux langues officielles, Ministère du Patrimoine canadien, 2004.
Selon des données fournies par le Centre de la statistique de l'éducation, Statistique Canada.

Le Programme de bourses d'été de langues offre des bourses à des étudiants des quatre coins du pays pour une formation estivale de cinq semaines en immersion dans un établissement postsecondaire. En 2003-2004, 3 534 bourses ont été accordées à des étudiants provenant majoritairement de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta pour aller apprendre le français langue seconde au Québec. Du côté de l'anglais langue seconde, 2 637 bourses ont été accordées à des étudiants du

Québec qui ont fait leur stage d'immersion surtout en Ontario, en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick. Les nouveaux fonds consentis par le Plan d'action ont de plus permis d'augmenter de 40 \$ la valeur de chaque bourse et d'accueillir Le Collège Boréal et la Cité Collégiale, de l'Ontario, à titre d'établissements participants, maintenant au nombre de 38.

Le Programme des moniteurs de langues officielles, quant à lui, donne l'occasion à des étudiants de niveau postsecondaire de devenir moniteurs de langues officielles à temps plein ou à temps partiel. Ceux-ci travaillent en salle de classe avec un enseignant de manière à enrichir les cours de français ou d'anglais langue seconde ou de français langue maternelle. Au cours de l'exercice 2003-2004, 523 postes de moniteurs de français langue seconde et 101 d'anglais langue seconde ont été créés (dont 30 p. 100 à temps plein). Les nouveaux fonds consentis par le Plan d'action ont en outre permis d'augmenter de 1 000 \$ par an le salaire des moniteurs à temps plein et d'élaborer un plan de communications pour promouvoir et repositionner le Programme.

Les moniteurs atténueront-ils le manque d'enseignants?

Il est intéressant de souligner qu'un sondage des participants au Programme des moniteurs de langue officielle (dans le cadre de l'évaluation du programme effectuée au cours du dernier exercice) révèle que cette expérience accroît l'intérêt pour la profession d'enseignant chez 50 p.100 d'entre eux ou suscite un nouvel intérêt chez 15 p. 100 des participants. Le soutien accru à ce programme pourrait donc aider à recruter de nouveaux enseignants.

Quant au Programme de bourses d'été de langues, un sondage des participants réalisé à la même occasion révèle qu'après cette formation, 93 p. 100 se disent disposés à travailler dans leur langue seconde et 84 p. 100 s'intéressent davantage à la culture véhiculée par la langue seconde.

COLLABORATION AVEC LE SECTEUR NON GOUVERNEMENTAL

Au cours de l'exercice 2003-2004, cette forme de collaboration aura permis à 11 organismes spécialisés en éducation de piloter diverses activités soutenant l'enseignement de la langue seconde. Parmi les projets réalisés, plusieurs ont mis l'accent sur la mise au point de méthodes d'enseignement et la diffusion d'information. En voici quelques exemples.

- L'organisme *Canadian Parents for French* a conçu un programme pilote pour l'enseignement par les pairs afin de contrer le problème du manque de personnel enseignant en immersion. Le programme consiste à offrir une formation à des équipes parent/enseignant et à doter les écoles d'un tutoriel. Mené au Nouveau-Brunswick et en Saskatchewan, ce programme a été très bien accueilli. En fait, il y avait plus d'équipes parent/enseignant intéressées que de places disponibles pour la formation. Les résultats des tests d'apprentissage avant et après l'application du programme font état d'une meilleure capacité de lecture, d'une plus grande confiance et d'une attitude plus positive envers la lecture du français. En outre, le programme pourrait réduire le nombre d'abandons dans les premières années des programmes

d'immersion. *Canadian Parents for French* lance une deuxième phase du projet avec la production de matériel et d'un tutoriel disponibles en ligne pour toutes les écoles souhaitant mettre en place un programme semblable.

- La Société pour la promotion de l'enseignement de l'anglais langue seconde au Québec a pu mettre au point de nouveaux outils d'apprentissage et méthodes d'enseignement.
- Le Centre de didactique des langues secondes de l'Université du Nouveau-Brunswick et l'Université Sainte-Anne, en Nouvelle-Écosse, ont fait équipe et se sont inspirés des principes du théâtre pour contrer le problème de pénurie d'enseignants du français. Les deux institutions voulaient aussi renouveler l'intérêt des élèves et nourrir le sentiment identitaire. Matériel, techniques et méthodes d'enseignement ont été créés et mis à l'essai auprès des élèves acadiens de niveau secondaire étudiant en français en Nouvelle-Écosse. Le programme sera étendu, au cours des prochaines années, aux écoles secondaires de premier cycle inscrites aux programmes de français langue seconde dans les deux provinces, aux écoles secondaires de premier cycle des programmes de français langue maternelle en Nouvelle-Écosse ainsi qu'aux

enfants acadiens d'âge préscolaire de la Nouvelle-Écosse.

- L'Association canadienne des professeurs de langue seconde a organisé des forums de discussion pour 250 à 500 enseignants du français de base afin d'évaluer la situation de l'enseignement, de mettre en commun les pratiques exemplaires et de cerner les besoins du personnel enseignant.

JEUNESSE CANADA AU TRAVAIL

La Stratégie Emploi Jeunesse mise de l'avant par Ressources humaines et Développement des compétences Canada fait appel à Patrimoine canadien dans le cadre de son volet de création d'emploi Jeunesse Canada au travail. Ces activités visent également à répondre aux objectifs du programme Mise en valeur des langues officielles. En 2003-2004, environ 730 postes ont été créés pour que des jeunes mettent à l'épreuve leurs compétences dans leur langue seconde dans un contexte de travail. Ils ont ainsi contribué à ce que diverses entreprises et associations, partout au pays, offrent leurs services dans les deux langues officielles.

Activités internes à l'appui des objectifs de programmes



Les travaux de coordination sont nombreux et s'accroissent sans cesse... C'est une indication de la plus grande ouverture de l'appareil fédéral en matière de dualité linguistique et de développement des CLOSM.

Coordination de l'engagement fédéral

L'article 42 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) confie à la ministre du Patrimoine canadien le mandat de coordonner la réalisation de l'engagement du gouvernement fédéral contenu à l'article 41 de cette loi. À cet égard, les résultats visés par le Ministère sont les suivants :

- connaissance et intégration des préoccupations des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) dans le développement des politiques et initiatives gouvernementales;
- connaissance accrue de la part des CLOSM des politiques et programmes des ministères et organismes fédéraux;
- sensibilisation accrue des ministères et organismes fédéraux à leurs responsabilités en matière de dualité linguistique.

Les travaux de coordination sont nombreux et s'accroissent sans cesse. On note une augmentation du nombre des comités et groupes de travail réunissant plusieurs institutions fédérales et représentants des CLOSM. C'est une indication de la plus grande ouverture de l'appareil fédéral envers la dualité linguistique et le développement des CLOSM. Cela dénote également que les CLOSM connaissent de mieux en mieux l'appareil fédéral, ses programmes et ses services.

COORDINATION DES BILANS FÉDÉRAUX

Le Ministère assure la gestion du réseau des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO. À ce titre, il assure une liaison continue avec les ministères et organismes fédéraux pour les appuyer et les conseiller à l'égard de l'élaboration de programmes et de politiques et de la pertinence de certaines initiatives ou de

certaines projets à entreprendre. Il leur apporte une aide quant à la préparation de leurs plans d'action et de leurs états des réalisations en préparant des analyses et des recommandations. Il diffuse également des outils pour aider les ministères et organismes à axer leurs plans d'action et leurs bilans de réalisations sur les résultats.

La préparation d'un plan d'action et d'un bilan de réalisations responsabilise l'institution fédérale, dans son ensemble, quant à ses obligations envers les CLOSM et la dualité linguistique. L'exercice l'amène à planifier globalement ses activités en matière de langues officielles.

Au cours de l'exercice 2003-2004, le Ministère a commencé à élaborer un outil d'évaluation des progrès de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO au sein des ministères et organismes fédéraux. Cet outil permettra à chacun d'établir un bilan comparatif et de cerner forces et faiblesses pour mieux cibler ses interventions.

COMMUNICATIONS ET MISE EN COMMUN DE PRATIQUES EXEMPLAIRES : POUR UNE MEILLEURE COLLABORATION AU SEIN DE L'APPAREIL FÉDÉRAL

Au cours de l'exercice 2003-2004, le Ministère a réalisé certaines activités permettant non seulement de faire circuler l'information et de diffuser les pratiques exemplaires, mais également de faciliter les partenariats et d'assurer la complémentarité des interventions : deux séances de formation sur le travail interministériel et le Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle, publication de deux numéros du *Bulletin 41-42*, mise à jour du site Web de la concertation interministérielle, mise à jour du guide à l'intention des coordonnateurs

responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO au sein des ministères et organismes fédéraux et quatre rencontres du réseau des coordonnateurs 41.

L'une de ces rencontres s'est tenue à Regina, en Saskatchewan, permettant aux coordonnateurs d'avoir un contact direct avec la communauté francosaskoise et de mieux comprendre sa situation et ses priorités. Une autre a porté sur la situation des femmes francophones en situation minoritaire et a permis de répertorier des initiatives fédérales pouvant leur être utiles. Cette liste, transmise aux groupes de femmes présents à la rencontre ainsi qu'à Condition féminine Canada et aux autres ministères et organismes clés, optimisera les possibilités de partenariats.

COMITÉS DE CONCERTATION : POUR MIEUX SE CONNAÎTRE

Au cours de l'exercice 2003-2004, le Ministère a coordonné, avec la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, le Comité de concertation Patrimoine canadien-Communautés francophones et acadienne du Canada mis sur pied l'an dernier, dont les travaux visent globalement le renforcement de la capacité communautaire. Cette année, le Comité a tenu deux rencontres et formé un groupe de travail pour circonscrire des axes d'intervention.

*Le Ministère a
commencé à
élaborer un outil
d'évaluation des
progrès de la mise
en œuvre de
l'article 41 de
la LLO.*

Une nouvelle institution fédérale s'est ajoutée en août 2003 à la liste des ministères et organismes clés visés pour la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO en 2003-2004. Il s'agit du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. Par ailleurs, à la suite de la restructuration gouvernementale de décembre 2003, la liste des ministères et organismes clés devra être mise à jour.

Le Ministère a par ailleurs mis sur pied le Comité de concertation Patrimoine canadien–Communauté anglophone du Québec. Comme son homologue du côté francophone, ce comité est paritaire et regroupe des fonctionnaires de haut niveau et des porte-parole communautaires. Ceux-ci proviennent de divers secteurs d'activités et régions du Québec. Le Comité s'est réuni la première fois en novembre 2003 pour cerner des priorités d'action. Un groupe de travail sur la culture a par la suite été formé, de concert avec le bureau régional du Québec de Patrimoine canadien.

L'équipe de la concertation interministérielle prête main forte à d'autres secteurs du Ministère. Ainsi, elle

participe au comité aviseur de Sport Canada sur les langues officielles. Elle appuie également divers comités dirigés par d'autres ministères. Par exemple, Patrimoine canadien a travaillé de près avec le Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada–Communautés francophones en situation minoritaire en contribuant à l'élaboration de son plan d'action.

GROUPES DE TRAVAIL SUR LA CULTURE : POUR INTERVENIR EN COMPLÉMENTARITÉ

Le Ministère assure la gestion de l'Entente sur le développement des arts et de la culture de la francophonie canadienne. Il est, à cette fin, en

communication constante avec les représentants des milieux artistiques et culturels des CLOSM, notamment la Fédération culturelle canadienne-française, organisme avec lequel il collabore d'ailleurs au groupe de travail sur le développement culturel.

Dans cette foulée, il assure la gestion de divers groupes de travail réunissant plusieurs institutions fédérales et des représentants communautaires dans les domaines suivants : théâtre, arts visuels, édition, arts médiatiques, chanson et musique. Leurs rencontres optimisent les possibilités de partenariats et tissent en outre des liens durables entre les intervenants des milieux artistiques et culturels.

Recherche

Les travaux de l'Unité de recherche de la Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles pour l'exercice 2003-2004 sont nombreux. Ils rehaussent notre connaissance et notre compréhension des caractéristiques des CLOSM, qu'elles soient d'ordre démographique, social ou scolaire.

FORUM VITALITÉ DES COMMUNAUTÉS, CONFIANCE DES COMMUNAUTÉS

Cette activité s'est déroulée en mars 2004 et a été organisée en collaboration avec le Réseau de recherche sur la francophonie canadienne (RRFC). Le Forum *Vitalité des communautés, confiance des communautés* se voulait un prolongement du sondage sur les attitudes et perceptions à l'égard des langues officielles du Canada, réalisé l'an dernier.

Des chercheurs des secteurs communautaire, gouvernemental et universitaire sont venus y présenter les résultats de leurs travaux, analysant divers aspects des résultats du sondage de l'an dernier. Une quarantaine de participants ont pris part au forum, dont les actes seront publiés et diffusés dans les réseaux de recherche. Plusieurs questions ont été abordées, par exemple l'accès des communautés minoritaires aux services publics, les liens entre les caractéristiques socio-économiques et le bilinguisme ainsi que la question linguistique d'un point de vue de politique publique.

LES ARTS AU CANADA : ACCESSIBILITÉ ET DISPONIBILITÉ 2004

Cette étude a été réalisée en collaboration avec la Direction générale de

la politique des arts. Celle-ci souhaitait assurer une suite à une étude réalisée sur ce thème en 2001, tandis que la Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles souhaitait, d'une part, consolider ses connaissances sur l'accès et la participation aux arts chez les CLOSM et, d'autre part, explorer les liens entre les arts et la culture et la vitalité et le développement de ces communautés. Voici quelques-unes des principales observations tirées de l'analyse des données recueillies.

Les personnes appartenant à des CLOSM sont divisées sur la question de savoir si le nombre de spectacles et d'expositions artistiques présentés dans la langue officielle minoritaire de leur communauté est suffisant. Néanmoins, la plupart sont prêtes à se déplacer pour y assister. Près de la moitié des répondants (46 p. 100) seraient prêts à effectuer un

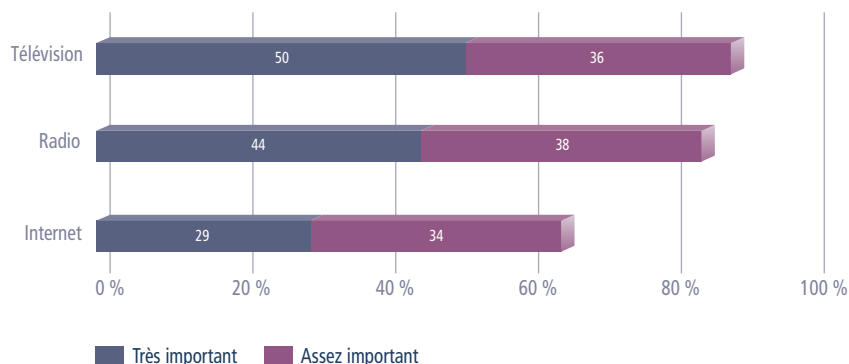
déplacement de 30 minutes à une heure, 20 p. 100 accepteraient d'y consacrer de une à deux heures, et 10 p. 100 accepteraient un déplacement de deux heures et plus. Les Franco-Albertains sont les plus susceptibles d'accepter d'effectuer un voyage d'au moins deux heures (25 p. 100), suivis des francophones du Nouveau-Brunswick (16 p. 100).

Les médias jouent un rôle important pour ce qui est de donner accès aux spectacles et expositions artistiques qui ne sont pas présentés localement. La télévision (86 p. 100) et la radio (82 p. 100) sont considérées comme plus importantes qu'Internet (63 p. 100). Notons toutefois que les médias traditionnels demeurent plus présents qu'Internet au sein des foyers canadiens. Par ailleurs, les Canadiens s'attendent à ce que les médias locaux, les écoles, les entreprises privées et les gouvernements s'impliquent pour améliorer l'accès et la disponibilité des arts dans les CLOSM.

L'ensemble des CLOSM ont été interrogées à propos des stations de radio communautaires. Les francophones vivant à l'extérieur du Québec ont aussi été interrogés au sujet des centres communautaires. Deux tiers (67 p. 100) des répondants des CLOSM croient que les stations de radio communautaires contribuent « passablement » ou « grandement » à leur qualité de vie, et huit répondants francophones vivant à l'extérieur du Québec sur dix (79 p. 100) croient que les centres communautaires contribuent « passablement » ou « grandement » à leur qualité de vie.

L'Unité de recherche des programmes d'appui aux langues officielles contribue actuellement, en partenariat avec des organismes communautaires, à une analyse plus poussée de ces mêmes données. Les renseignements qu'on en tirera nous permettront d'établir des liens entre les arts et la

IMPORTANCE DES MÉDIAS POUR L'ACCÈS AUX SPECTACLES ET EXPOSITIONS ARTISTIQUES PRÉSENTÉS À L'EXTÉRIEUR DE LA RÉGION DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ



Les arts au Canada : Accessibilité et disponibilité 2004

L'étude a été réalisée par le Centre de recherche Decima, au moyen d'une approche tant quantitative (entrevues téléphoniques) que qualitative (groupes de discussion). Un total de 2 662 entrevues téléphoniques ont été menées d'un bout à l'autre du Canada entre le 7 janvier et le 25 février 2004.

culture et leur influence sur la vitalité et le développement des CLOSM partout au Canada.

LES JEUNES

Deux des projets de recherche de l'exercice 2003-2004 ont porté sur les jeunes. Pour la première fois, l'Institut national de recherche scientifique a inclus spécifiquement les anglophones dans son observation des tendances migratoires des jeunes Québécois. Ces données seront donc totalement nouvelles et fourniront une base de comparaison pour l'avenir.

Par ailleurs, la sixième édition de l'enquête *Reconnecting Government With Youth* a été réalisée par la firme Ipsos-Reid. Ce sondage cible les jeunes de 12 à 30 ans et cherche à déterminer leur opinion sur le gouvernement et la société en général. Cette

édition comportait un échantillon de jeunes issus des CLOSM, tout comme la précédente en 2002. Les données comparées nous fourniront de précieux renseignements.

DONNÉES HISTORIQUES SUR L'ÉVOLUTION DES LANGUES OFFICIELLES : PROGRÈS SCOLAIRES ET SOCIOÉCONOMIQUES

L'Unité de recherche a commencé à étudier les progrès des CLOSM en comparant les données de Statistique Canada pour la période de 1971 à 2001. La base de données qui en résultera permettra de dégager les tendances sur au moins une génération correspondant à la période où Patrimoine canadien et le gouvernement du Canada en général offraient des programmes reconnaissant les langues officielles et les CLOSM.

La première de ces études comparatives porte sur les résultats éducationnels et les progrès socio-économiques. L'analyse des données du Recensement de 2001 fournit des preuves convaincantes de progrès substantiels pour les différentes générations de francophones vivant en situation minoritaire. La plupart de ces communautés ont en effet atteint la parité avec la majorité voisine anglophone quant aux résultats éducationnels, à la situation de l'emploi et au revenu. Voici en bref l'une des analyses qui appuient ce constat.

Diplôme d'études postsecondaires

Comme l'illustre le tableau ci-contre, 13,7 p. 100 des francophones en situation minoritaire de 65 ans et plus

ont obtenu un diplôme ou un certificat d'études postsecondaires, ce qui constitue une proportion inférieure à celle de leurs voisins majoritaires anglophones (19,4 p. 100). Chez les 45-64 ans, l'écart entre les deux groupes linguistiques demeure, les anglophones en situation majoritaire continuant d'afficher un niveau d'éducation plus élevé. Dans la cohorte des 25-44 ans, il n'y a pas de différence perceptible entre les deux groupes linguistiques. Cela démontre non seulement une augmentation du taux de scolarité chez les francophones en situation minoritaire, mais aussi un rattrapage par rapport au groupe majoritaire anglophone. Enfin, c'est chez les 15-24 ans que l'on note les progrès les plus probants : une proportion considérablement plus élevée de jeunes francophones en situation minoritaire ont obtenu ou sont sur le point d'obtenir un diplôme ou un certificat d'études postsecondaires

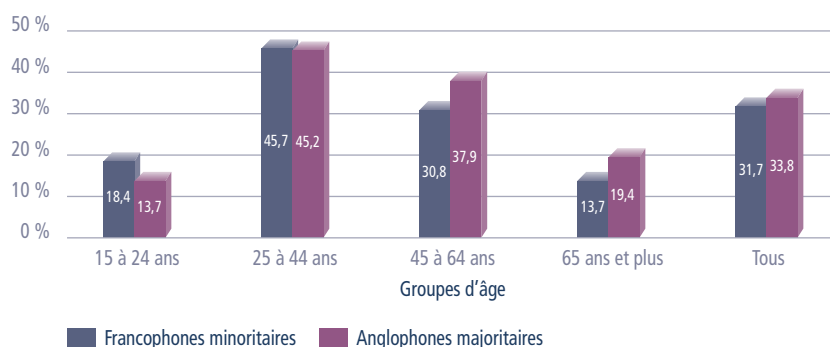
(18,4 p. 100 contre 13,7 p. 100 chez les jeunes anglophones majoritaires).

La situation socioéconomique suit en général les mêmes tendances que le niveau d'éducation. Si les jeunes francophones en situation minoritaire sont plus éduqués que leurs aînés, ils présentent également un meilleur statut socioéconomique.

Les progrès sont donc considérables chez les francophones en situation minoritaire, même s'ils ne sont pas universels. Il faut également souligner que ces communautés continuent de faire face à d'importants défis démographiques en raison du transfert linguistique vers l'anglais, qui va croissant, et du taux de vieillissement de la population, qui est accéléré. Malgré ces défis constants, les francophones en situation minoritaire se sont considérablement rapprochés de l'égalité éducationnelle et socioéconomique au cours de la dernière génération et demie.

NIVEAU D'ÉDUCATION DES FRANCOPHONES VIVANT EN SITUATION MINORITAIRE

*Population (15 ans +) avec un diplôme d'études postsecondaires, un certificat ou un baccalauréat
Par groupes d'âge pour le Canada, moins le Québec, 2001*



Analyse des Programmes d'appui aux langues officielles, Patrimoine canadien.
Selon les données du recensement 2001, Statistique Canada, échantillonnage de 20 p. 100.
Première langue officielle parlée, les réponses doubles sont réparties proportionnellement.

Promotion

La Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles poursuit ses activités de promotion de la dualité linguistique. D'une part, elle informe et sensibilise la population canadienne à la particularité que constitue la dualité linguistique canadienne et incite à l'apprentissage d'une langue seconde. D'autre part, elle fait la promotion de l'expertise canadienne en matière d'enseignement des langues officielles et d'aménagement linguistique (l'organisation et la réglementation de la langue sur un territoire afin de répondre aux différents besoins linguistiques d'une population et de valoriser cette ressource qu'est la langue), aussi bien au pays qu'à l'étranger.

Au cours de l'exercice 2003-2004, un élément nouveau s'est ajouté : le portail Internet de langue seconde LangCanada.ca. Il s'agit d'un guichet unique où enseignants et apprenants d'une seconde langue officielle peuvent accéder plus facilement à quelque 3 000 ressources pédagogiques déjà en

ligne et à 500 établissements d'enseignement. Il a été conçu par une équipe d'enseignants et de consultants dont les services ont été retenus par le Ministère à la demande des organismes œuvrant en éducation qui soulignaient la difficulté d'accès aux diverses ressources canadiennes. Le portail est structuré comme une base de données. Les résultats de recherche présentent un résumé de chaque ressource, par exemple des exercices corrigés de français, des exercices sur l'utilisation de prépositions, la compréhension de textes, l'association de phrases et de mots ou d'images, et bien d'autres.



Gestion des programmes



Amélioration des pratiques de gestion

L'exercice 2003-2004 a été riche au plan de l'amélioration des pratiques de gestion de la Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles.

ÉVALUATION DE PROGRAMMES

Tout d'abord, le Ministère a conclu deux évaluations : celle de la composante *Collaboration intergouvernementale* du Programme de promotion des langues officielles, et celle du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO).

Dans les deux cas, la pertinence de l'intervention du Ministère se trouve confirmée. Au plan de la collaboration intergouvernementale, l'évaluation révèle que le soutien fédéral aux provinces et aux territoires

est toujours nécessaire, bien qu'à des degrés divers. L'aide fédérale apporte un effet de levier. Sans elle, les provinces et les territoires pourraient diminuer ou cesser leurs activités de services aux communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Quant au PICLO, il a atteint son objectif à court terme de sensibiliser davantage les ministères et organismes fédéraux aux besoins des CLOSM. Par contre, le caractère centralisé de cette initiative pose des défis particuliers, tout comme la qualité stratégique des protocoles d'entente conclus. Ces deux évaluations de programmes ont été traitées plus en détail dans la section *Vie communautaire* du présent rapport.

Le Ministère a également élaboré le cadre de référence du prochain exercice d'évaluation, qui portera sur la mise en œuvre de l'article 42 de la *Loi sur les langues officielles*, soit la fonction

de coordination de l'engagement fédéral en matière de développement et d'épanouissement des CLOSM. Comme il ne s'agit pas ici d'évaluer un programme d'appui financier, l'exercice sera différent. Le cadre de référence demande d'évaluer, sur une période de dix ans (1994-1995 à 2004-2005), si l'intervention du Ministère a permis : a) une collaboration efficace et mieux ciblée entre les multiples partenaires fédéraux; et b) l'accès accru des CLOSM, dans leur langue, aux services et programmes fédéraux. L'évaluation examinera ainsi quatre grandes fonctions de Patrimoine canadien :

- coordination et liaison;
- communications, sensibilisation, promotion et formation;
- consultation;
- planification, développement et recherche.

VÉRIFICATIONS DE BÉNÉFICIAIRES

En 2000, le Conseil du Trésor adoptait une Politique sur les paiements de transfert prescrivant aux ministères fédéraux de vérifier si les bénéficiaires de leurs programmes respectaient les conditions s'appliquant aux contributions versées. Suivant cette politique, et dans la foulée des mesures d'amélioration des pratiques de gestion des dernières années, la Direction générale a commencé à effectuer ce type de vérification avant même que le Ministère systématise cette pratique en établissant un processus formel en 2003-2004.

La Direction générale compte vérifier entre 5 et 10 bénéficiaires par an, sélectionnés en fonction d'une analyse du risque effectuée par les agents de programmes. Cette analyse examine, par exemple, le montant du financement et la proportion de la contribution du Ministère par rapport au coût total du projet; et les compétences de gestion du bénéficiaire, ses antécédents et sa capacité de

rendre compte. Outre l'assurance du respect des conditions, ces vérifications de bénéficiaires fourniront des renseignements utiles pour améliorer les pratiques opérationnelles de la Direction générale.

NOUVELLE STRUCTURE DE PROGRAMMES, NOUVELLES LIGNES DIRECTRICES

La restructuration découlant du renouvellement des programmes d'appui aux langues officielles entraîne certains ajustements aux outils de communication. En 2003-2004, suite à l'adoption des nouvelles modalités de programme, la Direction générale a élaboré de nouvelles lignes directrices qui guideront les agents et gestionnaires des programmes de langues officielles dans l'examen des demandes de financement et l'application des modalités. Ces lignes directrices, accessibles sur le site Internet du Ministère, permettront également à la clientèle et au grand public de cerner plus facilement les formes d'appui possibles pour chaque volet de programme.



Données financières des programmes d'appui aux langues officielles, 2003-2004

Répartition des dépenses selon les volets de programme

Développement des communautés de langue officielle

VIE COMMUNAUTAIRE	\$
Collaboration avec le secteur communautaire	37 031 435
Collaboration intergouvernementale en matière de services dans la langue de la minorité	14 151 205
Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle	5 321 876
Jeunesse Canada au travail	893 926
TOTAL – VIE COMMUNAUTAIRE	57 398 442 \$

Mise en valeur des langues officielles

PROMOTION DE LA DUALITÉ LINGUISTIQUE	\$
Appréciation et rapprochement	
♦ Collaboration en matière de promotion	3 579 493
♦ Appui à l'innovation	1 110 434
TOTAL PARTIEL	4 689 927
Capacité bilingue	
♦ Appui à l'interprétation et à la traduction	498 726
♦ Appui à l'innovation	122 875
TOTAL PARTIEL	621 601
TOTAL – PROMOTION DE LA DUALITÉ LINGUISTIQUE	5 311 528 \$

ÉDUCATION DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ	\$
Collaboration intergouvernementale	
♦ Appui au maintien et à l'amélioration des systèmes d'enseignement dans la langue de la minorité	122 763 505
♦ Appui à la mise en œuvre du Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles	9 775 000
♦ Appui complémentaire à l'apprentissage linguistique	2 278 568
Collaboration avec le secteur non gouvernemental	763 043
TOTAL – ÉDUCATION DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ	135 580 116 \$

APPRENTISSAGE DE LA LANGUE SECONDE	\$
Collaboration intergouvernementale	
♦ Appui au maintien et à l'amélioration des programmes d'enseignement du français ou de l'anglais langue seconde	45 043 258
♦ Appui à la mise en œuvre du Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles	775 000
♦ Appui complémentaire à l'apprentissage linguistique	17 333 208
Collaboration avec le secteur non gouvernemental	411 840
Jeunesse Canada au travail	2 681 780
TOTAL – APPRENTISSAGE DE LA LANGUE SECONDE	66 245 086 \$

TOTAL – DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE **192 978 558 \$**

TOTAL – MISE EN VALEUR DES LANGUES OFFICIELLES **71 556 614 \$**

TOTAL GLOBAL	264 535 172 \$
Coût d'administration des programmes	9 994 316 \$

Données financières des programmes d'appui aux langues officielles, 2003-2004

Répartition des dépenses par province et territoire

	DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE			MISE EN VALEUR DES LANGUES OFFICIELLES			TOTAL
	Vie communautaire	Éducation dans la langue de la minorité	Total partiel	Promotion de la dualité linguistique	Apprentissage de la langue seconde	Total partiel	
Terre-Neuve-et-Labrador	1 424 133	2 105 139	3 529 272	123 082	1 825 250	1 948 332	5 477 604
Île-du-Prince-Édouard	2 365 250	1 251 676	3 616 926	119 508	606 044	725 552	4 342 478
Nouvelle-Écosse	2 239 137	5 674 344	7 913 481	137 101	2 632 605	2 769 706	10 683 187
Nouveau-Brunswick	5 645 620	14 350 150	19 995 770	136 939	4 228 895	4 365 834	24 361 604
Québec	3 434 297	47 895 534	51 329 831	28 800	2 995 240	3 024 040	54 353 871
Ontario	7 509 459	39 367 968	46 877 427	319 056	16 157 477	16 476 533	63 353 960
Manitoba	3 858 870	6 210 400	10 069 270	134 357	3 586 000	3 720 357	13 789 627
Saskatchewan	2 605 032	3 887 882	6 492 914	136 737	2 883 116	3 019 853	9 512 767
Alberta	3 251 743	3 871 580	7 123 323	210 172	5 484 392	5 694 564	12 817 887
Colombie-Britannique	2 959 013	5 880 800	8 839 813	274 375	6 153 150	6 427 525	15 267 338
Territoires du Nord-Ouest	2 197 645	721 000	2 918 645	—	545 000	545 000	3 463 645
Yukon	1 908 760	769 532	2 678 292	—	334 553	334 553	3 012 845
Nunavut	1 692 550	552 500	2 245 050	—	194 000	194 000	2 439 050
National	16 306 933	3 041 611	19 348 544	3 691 401	18 619 364	22 310 765	41 659 309
TOTAL	57 398 442 \$	135 580 116 \$	192 978 558 \$	5 311 528 \$	66 245 086 \$	71 556 614 \$	264 535 172 \$

Effectifs scolaires – Canada, 1970-1971 à 2002-2003

Année scolaire	Population scolaire totale			Effectifs totaux						Langue seconde de base			Effectifs dans le système de la majorité			Non inscrits dans les classes de langue seconde			Effectifs dans le système de la minorité			
	Total	Primaire	Secondaire	Total	Primaire	Secondaire	Total	Immersion		Total	Primaire	Secondaire	Total	Primaire	Secondaire	Total	Primaire	Secondaire	Total	Primaire	Secondaire	
								Langue anglaise	Langue française													
1970-1971	5 655 431	3 617 953	2 037 478	5 214 903	3 330 149	1 884 754	2 344 867	818 353	1 526 514	n.d.	n.d.	n.d.	2 870 036	2 506 240	363 796	440 528	287 804	152 724	440 528	287 804	152 724	
1971-1972	5 612 203	n.d.	n.d.	5 180 185	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	3 865 005	n.d.	n.d.	n.d.	432 018	n.d.	n.d.	432 018	n.d.	n.d.
1972-1973	5 554 133	n.d.	n.d.	5 125 150	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	3 847 315	n.d.	n.d.	n.d.	428 983	n.d.	n.d.	428 983	n.d.	n.d.
1973-1974	5 474 281	n.d.	n.d.	5 046 305	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	3 817 545	n.d.	n.d.	n.d.	427 976	n.d.	n.d.	427 976	n.d.	n.d.
1974-1975	5 398 959	n.d.	n.d.	4 971 970	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	3 786 871	n.d.	n.d.	n.d.	426 989	n.d.	n.d.	426 989	n.d.	n.d.
1975-1976	5 354 281	3 208 596	2 145 685	4 942 538	2 958 971	1 983 567	2 247 703	1 122 366	1 125 337	5 292	3 759	1 533	2 689 543	1 832 846	856 697	411 743	249 625	162 118	411 743	249 625	162 118	
1976-1977	5 281 711	3 124 787	2 139 152	4 895 870	2 896 987	1 981 111	2 211 527	1 120 443	1 091 084	23 092	20 558	2 534	2 661 251	1 755 986	887 493	385 841	227 800	158 041	385 841	227 800	158 041	
1977-1978	5 150 916	3 033 612	2 099 193	4 782 006	2 816 552	1 947 343	2 186 437	1 137 635	1 048 802	27 330	24 006	3 324	2 568 239	1 654 911	895 217	368 910	217 060	151 850	368 910	217 060	151 850	
1978-1979	5 052 869	2 957 443	2 077 286	4 692 243	2 747 746	1 926 357	2 212 205	1 154 516	1 057 689	34 532	31 144	3 388	2 445 506	1 562 086	865 280	360 626	209 697	150 929	360 626	209 697	150 929	
1979-1980	4 935 409	2 899 653	2 017 806	4 598 991	2 712 546	1 868 495	2 168 180	1 156 133	1 012 047	38 907	35 067	3 840	2 391 904	1 521 346	852 608	336 418	187 107	149 311	336 418	187 107	149 311	
1980-1981	4 856 425	2 887 800	1 951 128	4 538 013	2 710 385	1 810 131	2 144 922	1 185 538	953 823	35 242	31 492	3 678	2 357 849	1 493 355	852 630	318 412	177 415	140 997	318 412	177 415	140 997	
1981-1982	4 770 295	2 859 330	1 893 263	4 464 447	2 687 720	1 759 025	2 151 152	1 221 121	924 349	42 507	37 377	4 985	2 270 788	1 429 222	829 691	305 848	171 610	134 238	305 848	171 610	134 238	
1982-1983	4 726 810	2 842 444	1 867 082	4 432 827	2 677 276	1 738 267	2 076 772	1 198 601	872 641	89 445	77 957	11 256	2 266 610	1 400 718	854 370	293 983	165 168	128 815	293 983	165 168	128 815	
1983-1984	4 700 448	2 832 290	1 868 158	4 419 446	2 670 461	1 748 985	2 087 107	1 194 718	892 389	117 776	100 607	17 169	2 214 563	1 375 136	839 427	281 002	161 829	119 173	281 002	161 829	119 173	
1984-1985	4 661 846	2 824 871	1 836 975	4 387 549	2 663 807	1 723 742	2 134 395	1 194 716	939 679	140 111	117 900	22 211	2 113 043	1 351 191	761 852	274 297	161 064	113 233	274 297	161 064	113 233	
1985-1986	4 646 474	2 828 624	1 817 850	4 377 575	2 668 037	1 709 538	2 162 507	1 216 885	945 622	162 339	134 659	27 680	2 052 729	1 316 493	736 236	268 899	160 587	108 312	268 899	160 587	108 312	
1986-1987	4 661 332	2 844 274	1 817 058	4 398 407	2 684 078	1 714 329	2 214 561	1 268 976	945 585	184 345	151 324	33 021	1 999 501	1 263 778	735 723	262 925	160 196	102 729	262 925	160 196	102 729	
1987-1988	4 695 801	2 869 662	1 826 139	4 433 777	2 708 566	1 725 211	2 260 560	1 307 828	952 732	203 692	165 005	38 687	1 969 525	1 235 733	733 792	262 054	161 096	100 928	262 054	161 096	100 928	
1988-1989	4 742 790	2 912 407	1 830 383	4 482 235	2 750 221	1 732 014	2 300 624	1 356 193	944 431	227 975	180 286	47 689	1 953 636	1 213 742	739 894	260 525	162 186	98 369	260 525	162 186	98 369	
1989-1990	4 789 040	2 950 198	1 838 842	4 530 854	2 789 704	1 741 150	2 350 680	1 397 989	952 691	241 877	190 843	51 034	1 938 297	1 200 872	737 425	258 186	160 494	97 692	258 186	160 494	97 692	
1990-1991	4 845 308	2 982 730	1 862 578	4 588 336	2 821 206	1 767 130	2 374 118	1 427 438	946 680	249 523	194 972	54 551	1 964 695	1 198 796	765 899	259 972	161 524	95 448	259 972	161 524	95 448	
1991-1992	4 901 990	2 993 349	1 907 741	4 642 041	2 830 242	1 831 739	2 402 743	1 455 242	947 501	267 486	203 352	64 134	1 971 812	1 171 648	809 164	259 049	163 107	95 942	259 049	163 107	95 942	
1992-1993	4 967 848	3 018 972	1 948 876	4 710 850	2 852 512	1 853 338	2 430 731	1 468 580	961 881	264 079	202 245	61 834	2 016 040	1 186 417	829 623	256 998	161 460	95 538	256 998	161 460	95 538	
1993-1994	5 002 834	3 031 619	1 971 215	4 746 478	2 870 314	1 876 164	2 416 729	1 474 686	942 043	269 374	199 695	69 679	2 060 375	1 195 933	864 442	256 356	161 305	95 051	256 356	161 305	95 051	
1994-1995	5 029 114	3 052 175	1 976 939	4 772 499	2 890 518	1 881 981	2 408 793	1 479 741	929 052	269 374	198 960	70 414	2 094 332	1 211 817	882 515	256 615	161 657	94 958	256 615	161 657	94 958	
1995-1996	5 085 386	2 776 394	2 308 992	4 827 218	2 626 354	2 200 864	2 381 395	1 227 960	1 153 435	272 660	167 699	104 961	2 173 163	1 230 695	942 468	258 168	150 040	108 128	258 168	150 040	108 128	
1996-1997	5 065 914	2 761 927	2 303 987	4 811 882	2 612 322	2 199 560	2 358 295	1 208 826	1 149 469	275 328	166 191	109 137	2 178 259	1 237 305	940 954	254 032	149 605	104 427	254 032	149 605	104 427	
1997-1998	5 027 396	2 765 713	2 261 683	4 773 679	2 616 145	2 157 534	2 322 779	1 198 965	1 123 814	284 105	159 376	124 729	2 166 795	1 257 804	908 991	253 717	149 568	104 149	253 717	149 568	104 149	
1998-1999	4 999 348	2 746 345	2 253 003	4 745 841	2 597 232	2 148 609	2 262 693	1 176 547	1 086 146	286 176	162 501	123 675	2 196 972	1 258 184	938 788	253 507	149 113	104 394	253 507	149 113	104 394	
1999-2000	5 054 945	2 801 612	2 253 333	4 801 971	2 652 144	2 149 827	2 234 550	1 168 973	1 065 577	289 170	161 844	127 326	2 278 251	1 321 327	956 924	252 974	149 468	103 506	252 974	149 468	103 506	
2000-2001	5 071 385	2 805 565	2 265 820	4 819 356	2 656 150	2 163 206	2 209 843	1 161 373	1 048 470	297 009	163 401	133 608	2 312 504	1 331 376	981 128	252 029	149 415	102 614	252 029	149 415	102 614	
2001-2002	5 076 608	2 813 146	2 263 463	4 825 554	2 663 731	2 161 822	2 178 664	1 149 064	1 029 600	304 443	162 897	141 546	2 342 447	1 351 770	990 677	251 054	149 414	101 640	251 054	149 414	101 640	
2002-2003	5 087 969	2 825 399	2 262 569	4 837 247	2 675 885	2 161 362	2 145 592	1 137 956	1 007 636	313 293	162 561	150 732	2 378 362	1 375 368	1 002 994	250 722	149 514	101 207	250 722	149 514	101 207	

1. La population scolaire totale inclut les élèves inscrits dans les systèmes scolaires de la majorité et de la minorité.
 2. Le total des effectifs du système scolaire de la majorité regroupe trois catégories d'élèves : les effectifs des cours de langue seconde de base, les effectifs des programmes d'immersion et les effectifs non inscrits dans les classes de langue seconde.
 3. Les programmes d'enseignement de la langue seconde offrent l'enseignement dans la langue de la minorité (anglais au Québec et français à l'extérieur du Québec) aux élèves du système scolaire de la majorité. Il existe deux types de programmes de langue seconde : les programmes d'immersion et de langue seconde de base.
 4. Les programmes d'immersion offrent l'enseignement dans la langue de la minorité (français à l'extérieur du Québec) aux élèves du système scolaire de la majorité dans une proportion équivalente ou supérieure à 25 % du total de la journée scolaire. Par exemple, un élève vient à l'extérieur du Québec inscrit dans le système scolaire de langue anglaise se verra enseigné une partie ou la totalité des matières du programme d'études en français.
 5. Dans les programmes de langue seconde de base, les élèves du système scolaire de la majorité (français au Québec et anglais à l'extérieur du Québec) reçoivent l'enseignement de la langue seconde est inférieure à 25 % du total de la journée scolaire.
 6. Un programme d'enseignement dans la langue de la minorité offre aux groupes linguistiques minoritaires (anglophones au Québec et francophones à l'extérieur du Québec) l'enseignement dans le système scolaire de la langue anglaise au Québec et le français à l'extérieur du Québec équivalente ou supérieure à 25 % du total de la journée scolaire.
 7. Les données pour les programmes d'immersion ne sont pas disponibles pour les années antérieures à 1975-1976. Les élèves inscrits en immersion française dans le système scolaire de langue anglaise au Québec sont compris dans les effectifs du système scolaire de la minorité.

Source : PALO, Patrimoine canadien, août 2004, selon des données fournies par le Centre de la statistique de l'éducation, Statistique Canada.

Effectifs scolaires – Canada moins le Québec, 1970-1971 à 2002-2003

Année scolaire	Population scolaire totale			Effectifs totaux			Langue seconde de base			Effectifs dans le système de la majorité			Non inscrits dans les classes de langue seconde			Effectifs dans le système de la minorité		
	Total	Primaire	Secondaire	Total	Primaire	Secondaire	Total	Primaire	Secondaire	Total	Primaire	Secondaire	Total	Primaire	Secondaire	Total	Primaire	Secondaire
1970-1971	4 066 643	2 638 449	1 428 194	3 874 970	2 506 123	1 368 847	1 489 537	478 869	1 010 668	n.d.	n.d.	2 385 433	2 021 698	363 735	191 673	132 326	59 347	
1971-1972	4 055 829	n.d.	n.d.	3 865 005	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	3 865 005	n.d.	n.d.	190 824	n.d.	n.d.	
1972-1973	4 039 621	n.d.	n.d.	3 847 315	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	3 847 315	n.d.	n.d.	192 306	n.d.	n.d.	
1973-1974	4 010 783	n.d.	n.d.	3 817 545	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	3 817 545	n.d.	n.d.	193 238	n.d.	n.d.	
1974-1975	3 978 962	n.d.	n.d.	3 786 871	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	3 786 871	n.d.	n.d.	192 091	n.d.	n.d.	
1975-1976	3 979 372	2 448 147	1 531 225	3 787 194	2 320 771	1 466 423	1 496 464	888 271	608 193	5 292	3 759	2 285 438	1 428 741	856 697	192 178	127 376	64 802	
1976-1977	3 963 361	2 395 887	1 549 702	3 787 255	2 284 793	1 484 690	1 502 190	896 109	606 081	23 092	20 558	2 261 973	1 368 126	876 075	176 106	111 094	65 012	
1977-1978	3 918 238	2 353 768	1 546 359	3 745 451	2 245 483	1 481 857	1 518 965	926 339	592 626	27 330	24 006	2 199 156	1 295 138	885 907	172 787	108 285	64 502	
1978-1979	3 843 875	2 298 351	1 527 384	3 675 589	2 194 109	1 463 340	1 553 602	949 670	603 932	34 532	31 144	2 087 455	1 213 295	856 020	168 286	104 242	64 044	
1979-1980	3 770 159	2 260 336	1 491 873	3 607 304	2 159 493	1 429 861	1 533 689	951 503	582 186	38 907	35 067	2 034 708	1 172 923	843 835	162 855	100 843	62 012	
1980-1981	3 723 777	2 248 122	1 458 158	3 563 906	2 147 992	1 398 417	1 534 073	977 453	551 059	35 242	31 492	1 994 591	1 139 047	843 680	159 871	100 130	59 741	
1981-1982	3 670 993	2 229 715	1 423 576	3 513 259	2 129 760	1 365 797	1 530 158	985 490	538 986	42 507	37 377	1 940 594	1 106 893	821 826	157 734	99 955	57 779	
1982-1983	3 652 373	2 216 424	1 418 665	3 496 068	2 116 692	1 362 092	1 479 371	969 851	503 990	89 445	77 957	1 927 252	1 068 884	846 846	156 305	99 732	56 573	
1983-1984	3 634 315	2 206 080	1 428 235	3 481 721	2 105 438	1 376 283	1 495 189	968 048	527 141	117 776	100 607	1 868 756	1 036 783	831 973	152 594	100 642	51 952	
1984-1985	3 605 401	2 189 164	1 416 237	3 453 677	2 088 086	1 365 591	1 551 156	962 464	588 692	140 111	117 900	1 762 410	1 007 722	754 688	152 924	101 078	50 646	
1985-1986	3 605 035	2 183 180	1 421 855	3 452 810	2 081 793	1 371 017	1 592 187	978 316	613 871	162 339	134 659	1 698 284	968 818	729 466	152 225	101 387	50 838	
1986-1987	3 624 158	2 190 242	1 433 916	3 473 095	2 088 759	1 384 336	1 642 108	1 019 916	622 192	184 345	151 324	1 646 642	917 519	729 123	151 063	101 483	49 580	
1987-1988	3 659 621	2 214 082	1 445 539	3 506 010	2 111 587	1 394 423	1 683 531	1 061 464	622 067	203 692	165 005	1 618 787	885 118	733 669	153 611	102 495	51 116	
1988-1989	3 707 638	2 256 668	1 450 970	3 553 354	2 153 730	1 399 624	1 714 957	1 102 916	612 041	227 975	180 286	1 610 422	870 528	739 984	154 284	102 938	51 346	
1989-1990	3 750 105	2 296 542	1 453 563	3 595 408	2 194 596	1 400 812	1 753 073	1 140 720	612 353	241 877	190 843	1 600 458	863 033	737 425	154 697	101 946	52 751	
1990-1991	3 802 414	2 333 494	1 468 920	3 646 680	2 230 778	1 416 302	1 777 009	1 168 710	608 299	249 523	194 972	1 620 148	866 696	753 452	155 734	103 116	52 618	
1991-1992	3 862 521	2 352 810	1 509 711	3 703 023	2 248 063	1 454 960	1 790 216	1 199 554	590 662	267 486	203 352	1 645 321	865 157	800 164	159 498	104 747	54 751	
1992-1993	3 928 659	2 391 708	1 536 951	3 769 549	2 287 499	1 482 050	1 811 247	1 220 616	590 631	264 079	202 245	1 694 223	864 638	829 585	159 110	104 209	54 901	
1993-1994	3 972 041	2 415 275	1 556 766	3 814 106	2 312 122	1 501 984	1 800 888	1 232 170	588 718	269 374	199 695	1 743 844	880 257	863 587	157 935	103 153	54 782	
1994-1995	4 002 660	2 439 059	1 563 601	3 844 809	2 336 277	1 508 532	1 796 768	1 241 165	555 603	269 374	198 960	1 778 667	896 152	882 515	157 851	102 782	55 069	
1995-1996	4 057 468	2 157 973	1 899 495	3 899 657	2 088 382	1 831 275	1 777 411	993 564	783 847	272 660	167 699	1 849 586	907 119	942 467	157 811	89 591	88 220	
1996-1997	4 039 276	2 138 271	1 901 005	3 885 443	2 049 530	1 835 913	1 765 487	979 665	785 822	275 328	166 191	1 844 628	903 674	940 954	153 833	88 741	65 092	
1997-1998	4 007 150	2 140 419	1 866 731	3 853 984	2 052 438	1 801 546	1 740 400	972 574	767 826	284 105	159 376	1 829 479	920 488	908 991	153 166	87 981	65 185	
1998-1999	3 984 377	2 118 584	1 865 793	3 832 567	2 032 193	1 800 374	1 686 786	948 875	737 911	286 176	162 501	1 859 605	920 817	938 788	151 810	86 391	65 419	
1999-2000	4 034 727	2 156 933	1 877 794	3 884 155	2 071 145	1 813 010	1 672 908	944 148	728 760	289 170	161 844	1 922 077	965 153	956 924	150 572	85 788	64 784	
2000-2001	4 052 435	2 154 119	1 898 316	3 903 587	2 069 392	1 834 195	1 658 651	939 192	719 459	297 009	163 401	1 947 927	966 799	981 128	148 848	84 727	64 121	
2001-2002	4 058 651	2 154 857	1 903 795	3 911 385	2 071 014	1 840 371	1 637 387	929 239	708 148	304 443	162 897	1 969 554	978 877	990 677	147 266	83 843	63 424	
2002-2003	4 070 876	2 159 926	1 910 950	3 924 707	2 076 967	1 847 740	1 613 960	919 947	694 014	313 293	162 561	1 997 453	994 459	1 002 994	146 169	82 959	63 210	

1. La population scolaire totale inclut les élèves inscrits dans les systèmes scolaires de la majorité et de la minorité.
 2. Le total des effectifs du système scolaire de la majorité regroupe trois catégories d'élèves : les effectifs des cours de langue seconde de base, les effectifs des programmes d'immersion et les effectifs non inscrits dans les classes de langue seconde.
 3. Les programmes d'enseignement de la langue seconde offrent l'enseignement dans la langue de la minorité (français à l'extérieur du Québec) aux élèves du système scolaire de la majorité. Il existe deux types de programmes de langue seconde : les programmes d'immersion et de langue seconde de base.
 4. Les programmes d'immersion offrent l'enseignement dans la langue de la minorité (français à l'extérieur du Québec) aux élèves du système scolaire de la majorité dans une proportion équivalente ou supérieure à 25 % du total de la journée scolaire. Par exemple, un élève va à l'extérieur du Québec inscrit dans le système scolaire de langue anglaise se verra enseigné une partie ou la totalité des matières du programme d'études en français.
 5. Dans les programmes de langue seconde de base, les élèves du système scolaire de la majorité (anglophones à l'extérieur du Québec) reçoivent l'enseignement de la langue seconde (le français à l'extérieur du Québec) comme une matière faisant partie du programme d'enseignement. La proportion de l'enseignement de la langue seconde est inférieure à 25 % du total de la journée scolaire.
 6. Un programme d'enseignement dans la langue de la minorité offre aux groupes linguistiques minoritaires (francophones à l'extérieur du Québec) l'enseignement dans leur langue maternelle. La langue de la minorité est utilisée comme la langue d'enseignement dans une proportion équivalente ou supérieure à 25 % du total de la journée scolaire.
 7. Les données pour les programmes d'immersion ne sont pas disponibles pour les années antérieures à 1975-1976.

Source : PALO, Patrimoine canadien, août 2004, selon des données fournies par le Centre de la statistique de l'éducation, Statistique Canada.

Effectifs scolaires – Québec, 1970-1971 à 2002-2003

Année scolaire	Population scolaire totale				Effectifs totaux				Langue seconde de base				Effectifs dans le système de la majorité				Immersion				Non inscrits dans les classes de langue seconde				Effectifs dans le système de la minorité							
	Total		Secondaire		Total		Secondaire		Total		Secondaire		Total		Secondaire		Total		Secondaire		Total		Secondaire		Total		Secondaire		Total		Secondaire	
	Primaire	Secondaire	Primaire	Secondaire	Primaire	Secondaire	Primaire	Secondaire	Primaire	Secondaire	Primaire	Secondaire	Primaire	Secondaire	Primaire	Secondaire	Primaire	Secondaire	Primaire	Secondaire	Primaire	Secondaire	Primaire	Secondaire	Primaire	Secondaire	Primaire	Secondaire	Primaire	Secondaire		
1970-1971	1 588 788	979 504	609 284	1 339 933	824 026	515 907	855 330	339 484	515 846	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	484 603	484 542	61	248 855	155 478	93 377											
1971-1972	1 556 374	n.d.	n.d.	1 315 180	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	241 194	n.d.	n.d.	n.d.										
1972-1973	1 514 512	n.d.	n.d.	1 277 835	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	236 677	n.d.	n.d.	n.d.										
1973-1974	1 463 498	n.d.	n.d.	1 228 760	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	234 738	n.d.	n.d.	n.d.										
1974-1975	1 419 997	n.d.	n.d.	1 185 099	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	234 898	n.d.	n.d.	n.d.										
1975-1976	1 374 909	760 449	614 460	1 155 344	638 200	517 144	751 239	234 095	517 144	n.d.	n.d.	404 105	404 105	0	219 565	122 249	97 316															
1976-1977	1 318 350	728 900	589 450	1 108 615	612 194	496 421	709 337	224 334	485 003	n.d.	n.d.	399 278	387 860	11 418	209 735	116 706	93 029															
1977-1978	1 232 678	679 844	552 834	1 036 555	571 069	465 486	667 472	211 296	456 176	n.d.	n.d.	369 083	359 773	9 310	196 123	108 775	87 348															
1978-1979	1 208 994	659 092	549 902	1 016 654	553 637	463 017	658 603	204 846	453 757	n.d.	n.d.	358 051	348 791	9 260	192 340	105 455	86 885															
1979-1980	1 165 250	639 317	525 933	991 687	553 053	438 634	634 491	204 630	429 861	n.d.	n.d.	357 196	348 423	8 773	173 563	86 264	87 299															
1980-1981	1 132 648	639 678	492 970	974 107	562 393	411 714	610 849	208 085	402 764	n.d.	n.d.	363 258	354 308	8 950	158 541	77 285	81 256															
1981-1982	1 099 302	629 615	469 687	951 188	557 960	393 228	620 994	235 631	385 363	n.d.	n.d.	330 194	322 329	7 865	148 114	71 655	76 459															
1982-1983	1 074 437	626 020	448 417	936 759	560 584	376 175	597 401	228 750	368 651	n.d.	n.d.	339 358	331 834	7 524	137 678	65 436	72 242															
1983-1984	1 066 133	626 210	439 923	937 725	565 023	372 702	591 918	226 670	365 248	n.d.	n.d.	345 807	338 353	7 454	128 408	61 187	67 221															
1984-1985	1 056 445	635 707	420 738	933 872	575 721	358 151	583 239	232 252	350 987	n.d.	n.d.	350 633	343 469	7 164	122 573	59 986	62 587															
1985-1986	1 041 439	645 444	395 995	924 765	586 244	338 521	570 320	238 569	331 751	n.d.	n.d.	354 445	347 675	6 770	116 674	59 200	57 474															
1986-1987	1 037 174	654 032	383 142	925 312	595 319	329 993	572 453	249 060	323 393	n.d.	n.d.	352 859	346 259	6 600	111 862	58 713	53 149															
1987-1988	1 036 180	655 580	380 600	927 767	596 979	330 788	577 029	246 364	330 665	n.d.	n.d.	350 738	350 615	1 23	108 413	58 601	49 812															
1988-1989	1 035 152	655 739	379 413	928 881	596 491	332 390	585 667	253 277	332 390	n.d.	n.d.	343 214	343 214	0	106 271	59 248	47 023															
1989-1990	1 038 935	653 656	385 279	935 446	595 108	340 338	597 607	257 269	340 338	n.d.	n.d.	337 839	337 839	0	103 489	58 548	44 941															
1990-1991	1 042 894	649 236	393 658	941 656	590 828	350 828	597 109	258 728	338 381	n.d.	n.d.	344 547	332 100	12 447	101 238	58 408	42 830															
1991-1992	1 038 569	640 539	398 030	939 018	582 179	356 839	612 527	255 688	336 839	n.d.	n.d.	326 491	326 491	0	99 551	58 360	41 191															
1992-1993	1 039 189	627 264	411 925	941 301	570 013	371 288	619 484	248 234	337 250	n.d.	n.d.	321 817	321 779	38	97 888	57 251	40 637															
1993-1994	1 030 793	616 344	414 449	932 372	558 192	374 180	615 841	242 516	373 325	n.d.	n.d.	316 531	315 676	855	98 421	58 152	40 269															
1994-1995	1 026 454	613 116	413 338	927 690	554 241	373 449	612 025	238 576	373 449	n.d.	n.d.	315 665	315 665	0	98 764	58 875	39 889															
1995-1996	1 027 918	618 421	409 497	927 561	557 972	369 589	603 984	234 396	369 588	n.d.	n.d.	323 577	323 576	1	100 357	60 449	39 908															
1996-1997	1 026 638	623 656	402 982	926 439	562 792	363 647	592 808	229 161	363 647	n.d.	n.d.	333 631	333 631	0	100 199	60 864	39 335															
1997-1998	1 020 246	625 294	394 952	919 695	563 707	355 988	582 379	226 391	355 988	n.d.	n.d.	337 316	337 316	0	100 551	61 587	38 964															
1998-1999	1 014 971	627 210	387 210	913 274	565 039	348 235	575 907	227 672	348 235	n.d.	n.d.	337 367	337 367	0	101 697	62 722	38 975															
1999-2000	1 020 218	644 679	375 539	917 816	580 999	336 817	561 642	224 825	336 817	n.d.	n.d.	356 174	356 174	0	102 402	63 680	38 722															
2000-2001	1 018 950	651 446	367 504	915 769	586 758	329 011	551 192	222 181	329 011	n.d.	n.d.	364 577	364 577	0	103 181	64 688	38 493															
2001-2002	1 017 957	658 289	359 668	914 169	592 718	321 452	541 276	219 825	321 452	n.d.	n.d.	372 893	372 893	0	103 788	65 571	38 217															
2002-2003	1 017 093	665 474	351 619	912 540	598 918	313 622	531 631	218 009	313 622	n.d.	n.d.	380 909	380 909	0	104 553	66 556	37 997															

1. La population scolaire totale inclut les élèves inscrits dans les systèmes scolaires de la majorité et de la minorité.

2. Le total des effectifs du système scolaire de la majorité regroupe trois catégories d'élèves : les effectifs des cours de langue seconde de base, les effectifs des programmes d'immersion et les effectifs non inscrits dans les classes de langue seconde.

3. Les programmes d'enseignement de la langue seconde offrent l'enseignement dans la langue de la minorité (anglais au Québec) aux élèves du système scolaire de la majorité. Les programmes de langue seconde correspondent aux programmes de langue seconde de base.

4. Dans les programmes de langue seconde de base, les élèves du système scolaire de la majorité (francophones au Québec) reçoivent l'enseignement de la langue seconde (l'anglais au Québec) comme une matière faisant partie du programme d'enseignement. La proportion de l'enseignement de la langue seconde est inférieure à 25 % du total de la journée scolaire.

5. Les programmes d'immersion offrent l'enseignement dans la langue de la majorité (le français au Québec) aux élèves du système scolaire de la minorité dans une proportion équivalente ou supérieure à 25 % du total de la journée scolaire. Par exemple, un élève vivant au Québec dont la première langue est l'anglais se verra enseigné en partie ou la totalité des matières du programme d'études en français.

6. Un programme d'enseignement dans la langue de la minorité offre aux groupes linguistiques minoritaires (anglophones au Québec) l'enseignement dans leur langue maternelle. La langue de la minorité est utilisée comme la langue d'enseignement dans une proportion équivalente ou supérieure à 25 % du total de la journée scolaire.

7. Les données pour les programmes d'immersion ne sont pas disponibles pour les années antérieures à 1975-1976. Les élèves inscrits en immersion française sont compris dans les effectifs du système scolaire de la minorité.

Source : PALO, Patrimoine canadien, août 2004, selon des données fournies par le Centre de la statistique de l'éducation, Statistique Canada.

Programmes d'appui aux langues officielles

Résultats visés et volets de programme

Développement des communautés de langue officielle

Objectif de la LLO : Favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et appuyer leur développement.

RÉSULTATS VISÉS

À moyen terme

- ◆ Les membres des communautés minoritaires :
 - ◆ ont un accès accru à une éducation de qualité dans leur langue, dans leur milieu;
 - ◆ ont un accès accru à des programmes et services offerts, dans leur langue, par les ministères et organismes fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les municipalités;
 - ◆ améliorent leur capacité à vivre dans leur propre langue, à participer à la société canadienne et à assurer leur développement à long terme.
- ◆ Les multiples partenaires travaillant au développement et à l'épanouissement des communautés se concertent et collaborent davantage afin de mieux cibler leurs interventions pour appuyer le développement des communautés minoritaires de langue officielle.

À long terme

- ◆ La pérennité des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada est assurée.
- ◆ La cohésion sociale au Canada est renforcée.

DEUX VOLETS DE PROGRAMME

Vie communautaire

- ◆ Collaboration avec le secteur communautaire
- ◆ Collaboration intergouvernementale en matière de services dans la langue de la minorité
- ◆ Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle
- ◆ Jeunesse Canada au travail

Éducation dans la langue de la minorité

- ◆ Collaboration intergouvernementale
- ◆ Collaboration avec le secteur non gouvernemental

AUTRES INTERVENTIONS

- ◆ Coordination de l'engagement fédéral
- ◆ Recherche

Mise en valeur des langues officielles

Objectif de la LLO : Promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

RÉSULTATS VISÉS

À moyen terme

- ◆ Une proportion accrue de Canadiens et de Canadiennes :
 - ◆ ont une connaissance pratique des deux langues officielles;
 - ◆ ont une meilleure compréhension et appréciation des bénéfices de la dualité linguistique;
 - ◆ acceptent les droits des minorités de langue officielle et favorisent leur participation à la société canadienne.
- ◆ Les ministères et organismes fédéraux, sensibilisés à leurs responsabilités en matière de dualité linguistique, accroissent leurs interventions dans ce domaine.
- ◆ De nombreux partenaires qui appuient le renforcement de la dualité linguistique et de la langue française se concertent et collaborent pour mieux cibler leurs interventions.

À long terme

- ◆ Le Canada est reconnu comme pays officiellement bilingue ici et dans le monde.
- ◆ L'ensemble des Canadiens et des Canadiennes reconnaissent et appuient la dualité linguistique.
- ◆ La cohésion sociale au Canada est renforcée.

DEUX VOLETS DE PROGRAMME

Promotion de la dualité linguistique

- ◆ Appréciation et rapprochement
 - ◆ Collaboration en matière de promotion
 - ◆ Appui à l'innovation
- ◆ Capacité bilingue
 - ◆ Appui à l'interprétation et à la traduction
 - ◆ Appui à l'innovation

Apprentissage de la langue seconde

- ◆ Collaboration intergouvernementale
- ◆ Collaboration avec le secteur non gouvernemental
- ◆ Jeunesse Canada au travail

AUTRES INTERVENTIONS

- ◆ Coordination de l'engagement fédéral
- ◆ Recherche
- ◆ Promotion